



VOILET POISSONS MIGRATEURS 2015-2021 des cours d'eau bretons

Les actions 2017 en quelques chiffres...



	Le SAUMON ATLANTIQUE	04
	La LAMPROIE MARINE	08
	L'ANGUILLE EUROPÉENNE	10
	Les ALOSES	14
Bilan des ACTIONS "SUIVIS des poissons migrateurs"		16
La restauration de la CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE		17
Bilan des ÉTUDES "CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE"		26
Bilan des TRAVAUX "CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE"		27
Actions de COMMUNICATION		28
Décisions prises par le COGEPOMI des cours d'eau bretons		30

L'année 2017 en

L'année 2017 est caractérisée par **une production en jeunes SAUMONS moyenne** au regard des 10 dernières années avec un indice de 35,7 (indice de 34,7 sur la période 2007-2016). Les remontées de géniteurs sont **élevées** sur l'**Aulne** et le **Scorff** et restent proches de la **moyenne** des années précédentes sur l'**Elorn**.

Une fois encore, le bilan est contrasté pour les **lamproies marines** en Bretagne. Les effectifs comptabilisés en 2017 sur la **Vilaine** sont **critiques** avec seulement 348 individus, ce qui corrobore les tendances observées au niveau national. Sur l'**Aulne**, les effectifs (1 820 lamproies) sont, certes en **baisse** par rapport à la moyenne des 5 années précédentes, **mais connaissent une chute moins brutale que sur les autres bassins**. Quant aux **comptages des frayères**, la situation observée sur les cours d'eau suivis est tout **aussi mauvaise**, à l'exception du **Scorff** (nombre de frayères dans la moyenne des années précédentes : 1 000 nids).

Pour l'**anguille**, les **remontées de civelles et d'anguilles** sur l'ensemble des rivières suivies sont faibles par rapport aux années précédentes. Les **captures de civelles** par les pêcheurs professionnels ont atteint 5,9 tonnes sur la Vilaine soit un taux d'exploitation de 98,7 % en considérant qu'il n'y ait eu aucune mortalité et aucune sédentarisation estuarienne.

Soutiennent les actions du volet poissons migrateurs :





quelques chiffres...

Comme l'année précédente, 2017 se traduit par de **faibles remontées d'aloses** sur les 3 cours d'eau suivis par vidéocomptage. Sur **l'Aulne et l'Elorn**, les effectifs comptés en 2017 sont parmi les **plus faibles enregistrés** depuis le début des suivis (respectivement 572 et 28 aloses). Sur la **Vilaine**, les **mesures de gestion mises en œuvre par le COGEPOMI Bretagne pour réduire la période de pêche au filet des aloses semblent porter ses fruits** : l'effectif observé en 2017 (1 273 aloses) est le **plus élevé** depuis 2012 mais reste bien en-dessous des 50 000 aloses attendues sur un bassin versant aussi vaste.

967 968 €, c'est le montant des dépenses engagées en **2017** pour suivre et mieux connaître les populations de poissons migrateurs ce qui représente **31 actions** menées par **10 structures**.

Les montants engagés pour des études ou des travaux en faveur de la restauration de la continuité écologique en 2017 représentent **2 034 740 €** dont **1 500 949 €** pour des travaux. Sur les **35 obstacles** à l'écoulement qui ont fait l'objet de travaux, **17 ont été effacés** ce qui correspond à un total de **25,7 m** de hauteur de chute cumulée, **4 ouvrages ont été abaissés** (3 m de chute) et **14 ont été aménagés** (16,8 m de chute).

Nouveautés 2017 !

Bretagne Grands Migrateurs (BGM), via l'Observatoire des poissons migrateurs de Bretagne, centralise et diffuse l'information sur l'état des stocks des populations de poissons migrateurs en Bretagne et l'état des milieux. Inspirés des tableaux de bord et observatoires développés par d'autres associations migrateurs, des descripteurs et indicateurs adaptés au contexte breton ont ainsi été définis. Les premiers indicateurs vous sont présentés dans le bilan 2017 !

COMMENT LIRE LES INDICATEURS ?



État/atteinte des objectifs :
comparaison de la valeur récente avec une référence

Tendance à court terme :
comparaison de la valeur récente avec celles des 5 ou 10 années antérieures

Une note méthodologique accompagne chaque descripteur.



© P. Rigalleau, FDAAPPMA29



Les remontées de géniteurs

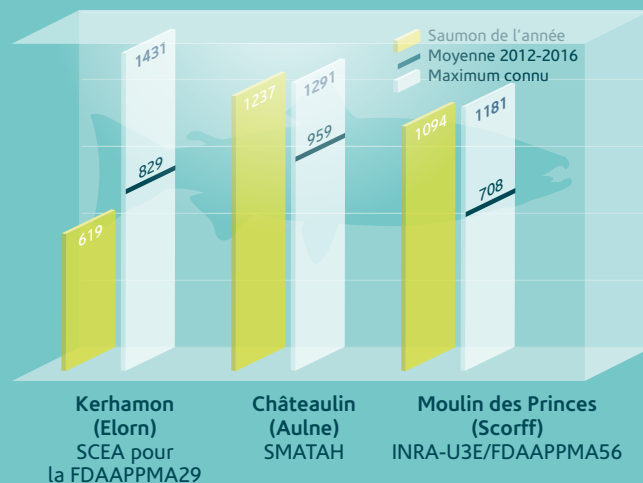
3 rivières à saumons en Bretagne disposent d'un comptage des saumons lors de leur migration de montée : le **Scorff** depuis 1994, l'**Aulne** depuis 1999 et l'**Elorn** depuis 2007. Des passages de saumons sont également observés sur la Vilaine mais restent anecdotiques à l'échelle de la Bretagne. 46 saumons ont franchi la passe à bassins du barrage d'Arzal en 2017.

Avec **1 237 saumons** comptabilisés à la station de Châteaulin sur l'Aulne, **619** saumons comptés sur l'Elorn et **1 094** estimés sur le Scorff à la station de piégeage du Moulin des Princes, les remontées de géniteurs sur les 3 cours d'eau sont très variables. Sur l'Aulne, si en 2015, l'effectif migrant était le plus faible observé depuis 5 ans, l'année 2017 confirme les bons chiffres de 2016 avec à nouveau un nombre à plus de 1 100 individus en bilan migratoire.

Les saumons

L'année 2017 est caractérisée par **une production en jeunes saumons moyenne** au regard des 10 dernières années avec un indice de 35,7 (indice de 34,7 sur la période 2007-2016). À noter la situation alarmante sur le Queffleuth avec un recrutement quasi-nul depuis 2 ans traduisant un problème manifeste d'accès au cours d'eau pour les géniteurs depuis 2015. Les remontées de géniteurs sont **élevées** sur l'**Aulne** et le **Scorff** et restent proches de la **moyenne** des années précédentes sur l'**Elorn**.

Effectifs de saumons aux stations de contrôle



FDAAPPMA29 : Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 FDAAPPMA56 : Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
 SMATAH : Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères



Le recrutement

en jeunes saumons INDICATEURS 2017

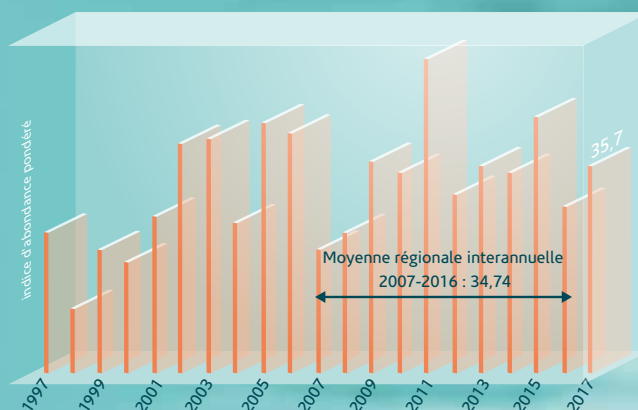


Le réseau de suivi est composé de plus de **260 stations** échantillonnées chaque année sur **21 bassins versants**.

Le **recrutement de juvéniles en 2017 est moyen** avec un **indice d'abondance de 35,73** (indice moyen de 34,74 sur la période 2007-2016) ce qui représente environ **412 000 tacons nés en 2017** (production moyenne de tacons 2007-2016 : 407 000 tacons).

La **production en juvéniles de saumon** à l'échelle régionale est **stable** par rapport à la production moyenne régionale 2007-2016 (taux de variation de -5%) mais la production **présente des variations importantes** selon les bassins.

Évolution de l'indice d'abondance pondéré en Bretagne de 1997 à 2017



Contribution à la production de juvéniles par bassin en 2017

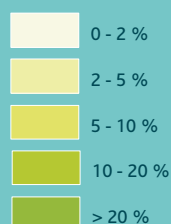
La production en juvéniles de saumon diffère entre bassins :

- 1 cours d'eau important : l'Ellé (plus de 25% de la production régionale)
- 6 cours d'eau intermédiaires (entre 5 et 10% de la production régionale) : Odet, Blavet, Léguer, Elorn, Scorff et Penzé
- 6 petits cours d'eau (entre 2 et 5 %) : Douron, Aven, Trieux, Aulne, Couesnon et Goyen
- Un ensemble de très petits cours d'eau : Mignonne-Camfrout-Faou, Leff, Gouët, Jaudy, Kergroix, Yar, Pont du Roc'h et Queffleuth.

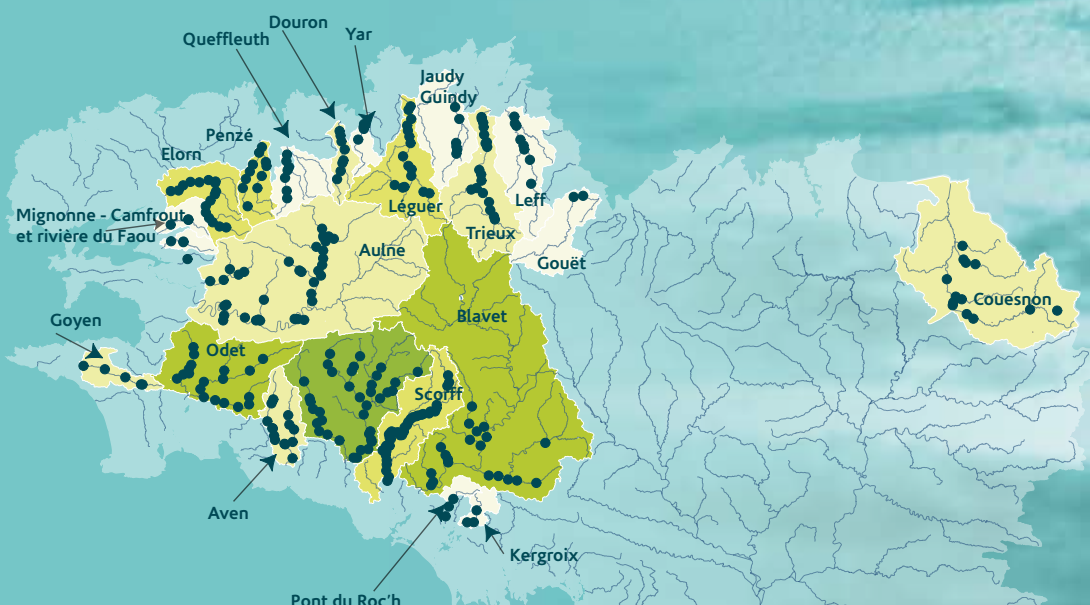
Pour plus d'informations, consulter la fiche indicateur indices d'abondance saumons en Bretagne !

Bassin	Etat par rapport à la moyenne régionale	État par rapport à la moyenne du bassin sur 10 ans	Évolution récente par rapport à la moyenne interannuelle du bassin
Couesnon	Mauvais	Bon	👍👍
Gouët	Très bon	Très bon	👍👍
Leff	Très mauvais	Mauvais	👎👎
Trieux	Mauvais	Mauvais	👎👎
Jaudy-Guindy	Très mauvais	Mauvais	👎👎
Léguer	Très bon	Bon	👍
Yar	Très mauvais	Moyen	➡️
Douron	Très bon	Très bon	👍👍
Queffleuth	Très mauvais	Très mauvais	👎👎
Penzé	Bon	Mauvais	👎👎
Elorn	Bon	Mauvais	👎👎
Mignonne-Camfrout-rivière du Faou	Très mauvais	Très mauvais	👎👎
Aulne	Très mauvais	Bon	👍👍
Goyen	Bon	Moyen	👍
Odet	Bon	Bon	👍
Aven	Moyen	Bon	👍👍
Ellé-Isole	Bon	Bon	👍👍
Scorff	Moyen	Moyen	👎
Blavet	Mauvais	Très bon	👍👍
Pont du Roc'h	Très mauvais	Très mauvais	👎👎
Kergroix	Mauvais	Très bon	👍👍

Contribution (%)



● Stations de pêche



Zoom sur le Scorff

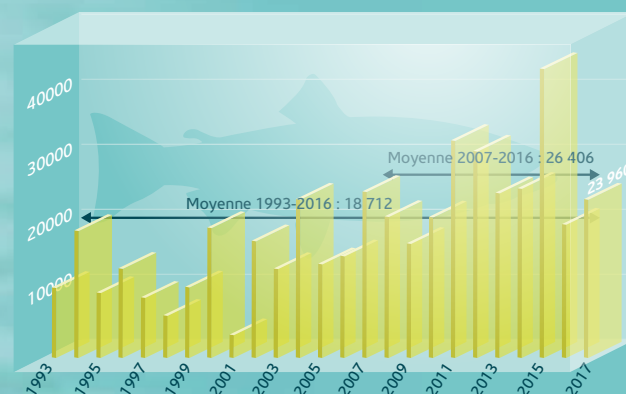
La station de contrôle des migrations de saumons du Moulin des Princes à Pont Scorff, propriété de la FDAAPPMA du Morbihan, a été mise en service en 1994 afin d'étudier la dynamique de population chez le saumon atlantique. L'INRA et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sont responsables du programme de recherche, basé sur les données récoltées à la station de comptage sur les adultes et les juvéniles migrants (smolts), mais aussi par pêche électrique. Ce programme permet de posséder des séries chronologiques longues, acquises à différents stades du cycle biologique.



© FDAAPPMA56

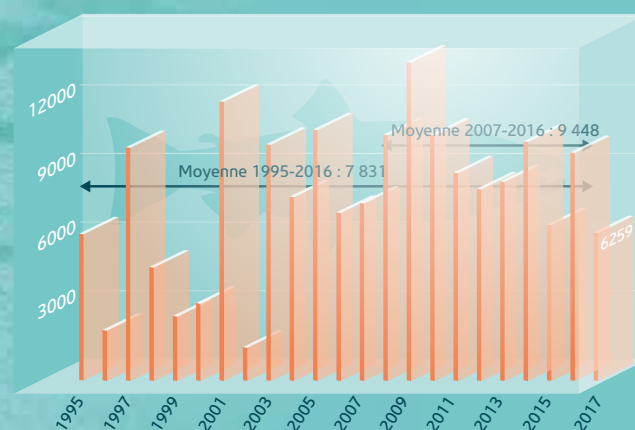
Production de tacons 0+

En 2017, la **production de tacons 0+ (23 960 tacons)** est **supérieure à la moyenne** de la série chronologique disponible (18 712 pour la période 1993-2016) mais **légèrement inférieure** à la moyenne sur les 10 dernières années (26 406).



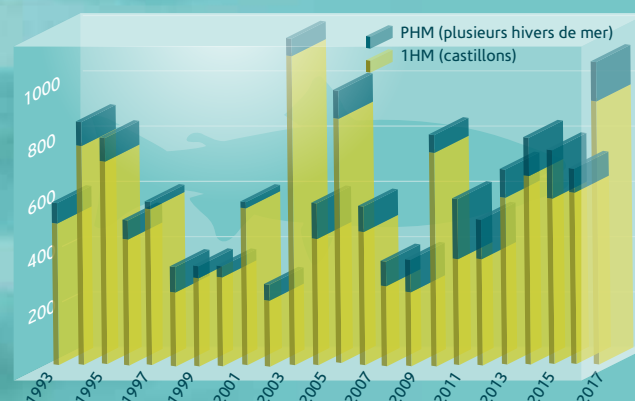
Production de smolts par année de dévalaison

Un peu **plus de 6 200 smolts (6 259)** ont dévalé du Scorff en 2017, **production inférieure à la moyenne** de la série chronologique connue (7 831 smolts en moyenne pour la période 1995-2016) et sur les 10 dernières années (9 448 smolts en moyenne pour la moyenne 2007-2016).



Retours d'adultes

L'année 2017 est caractérisée par un effectif de **143 saumons de printemps (PHM)**, ce qui est **supérieur à la moyenne** des périodes 1994-2016 (93) et 2007-2016 (123). Les saumons de printemps représentent seulement 13% de la population totale d'adultes (proportion de 19% sur la période 2007-2016). Les **effectifs de castillons (1HM)** sont très variables d'une année à l'autre, ils ont été **951** à remonter le Scorff en 2017 ce qui est **nettement supérieur** à la moyenne de la période 1994-2016 et 2007-2016 (entre 500 et 530 castillons pour ces 2 périodes).





Le soutien d'effectifs sur l'Aulne et sur l'Elorn

La Fédération de pêche du Finistère a procédé au déversement de **15 500 pré-smolts** dans la section aval de l'Aulne canalisée fin mars 2017 ; correspondant au dernier déversement de smolts sur l'Aulne en raison de l'arrêt du soutien des effectifs. Les pré-smolts lâchés fin mars 2017 sont issus du piégeage de géniteurs de 2015. 20 géniteurs de saumon avaient été capturés entre mai et août 2015 dans le piège de Châteaulin (sexe ratio de 1 mâle pour 3 femelles) et transportés à la salmoniculture du Favot pour les besoins de la reproduction artificielle. Le temps d'élevage à partir de la reproduction jusqu'au lâcher est d'environ 15 mois.

Source : FDAAPPMA29

Fin 2016 et en 2017, l'AAPPMA de l'Elorn, dans le cadre de la compensation financière liée à la mise en eau du barrage du Drennec et à la perte de production naturelle évaluée à 10 000 smolts par an, a déversé **11 360 smolts et pré-smolts** ainsi que **2 030 parrs** dans l'Elorn et ses affluents. La production est assurée à la pisciculture du Quinquis.

Source : AAPPMA de l'Elorn

Un dispositif de comptage sur l'Aulne rivière

Un dispositif de comptage, le riverwatcher (3^{ème} en France), est en fonctionnement depuis novembre 2015 sur le **seuil de Moulin Neuf** au niveau de la passe à poissons sur l'Aulne rivière. Ce dispositif de comptage est situé à une distance de 70 km de la station de vidéocomptage de Châteaulin en aval et à l'entrée de l'Aulne rivière. En 2017, l'absence de liaison internet a abouti à des dysfonctionnements du système de comptage (logiciel ne pouvant se mettre à jour régulièrement) rendant le comptage de 2017 non fiable. La FDAAPPMA a mis en œuvre de nouveaux équipements permettant de solutionner les dysfonctionnements et assurer un comptage pour les années futures.

Source : FDAAPPMA29

Interreg
France (Channel
Manche) England
SAMARCH
SAlmonid Management Round the CHannel



BGM, partenaire du programme SAMARCH

Le programme SAMARCH (Salmonid management round the Channel - Gestion des salmonidés dans la Manche) vise à mieux comprendre les populations de salmonidés et à transférer les nouvelles connaissances pour mieux les gérer. SAMARCH est un projet transfrontalier, comprenant 10 organismes, financé par le programme Interreg "France (Manche) Angleterre" pour une période de 5 ans sur 2017-2022. BGM est engagé dans ce programme, spécialement pour la promotion du programme de recherche et la diffusion des avancées scientifiques du programme notamment auprès des structures associatives françaises de la pêche de loisir et plus largement auprès des gestionnaires et du grand public.

Révision des cartographies d'habitats de Saumon

La cartographie des habitats en juvéniles de saumons a pour objectif de quantifier les différents types d'habitats disponibles sur un bassin en vue de définir la surface potentiellement disponible pour les tacons et d'estimer la capacité de production du cours d'eau vis-à-vis de cette espèce.

Sur l'Aër

Le cours principal de l'Aër a fait l'objet en 2017 d'une réactualisation de sa cartographie d'habitats réalisée en 2000. La **valeur de surfaces de production en juvéniles de saumons** estimée en 2017 est de **62 601 m²** sur le cours principal ce qui produirait entre **1078 et 2441 smolts par an**. Les habitats les plus représentés en longueur comme en surface sont les plats lents (51% de la surface totale), suivis des radiers et des rapides (près de 30% de la surface à eux deux). Les zones de production de juvéniles sont bien réparties sur tout le cours, avec néanmoins une plus forte représentativité des habitats courants sur le cours aval et médian, tandis que l'amont présente plus d'habitats lents, et un potentiel de production inférieur. **Entre 2000 et 2017, on observe une légère diminution des surfaces de production de juvéniles de saumons, principalement en lien avec une diminution de la largeur des habitats. Mais il faut examiner ces valeurs avec prudence car il est possible que ces largeurs aient été surestimées en 2000, du fait de difficultés techniques, et d'un étiage soutenu.**



© P. Rigalleau
BGM, 2017

Sur des affluents du Léguer

La cartographie des habitats de Saumon a également été mise à jour sur des affluents du Léguer par la FDAAPPMA22.

Source : FDAAPPMA22

Centralisation des données dans un SIG

En Bretagne, les premières cartographies des habitats de juvéniles de saumon datent des années 1990. Depuis, 2 000 km de cours d'eau ont été prospectés et 87% des surfaces potentielles accessibles par le saumon ont été cartographiées sur les 23 cours d'eau à saumon bretons, correspondant à une estimation de 4 millions de m² d'équivalents radier-rapide. Cependant, la majorité des données de cartographies a été saisie sur différents supports (tableurs, papier...) et la description des habitats n'était pas harmonisée au niveau régional. Ainsi dans un objectif de répondre aux directives européennes et aux besoins des acteurs dans le domaine des milieux aquatiques sur les territoires, l'harmonisation et la numérisation des données dans un SIG ont débuté en 2016 et se sont terminées en 2017. **Ainsi 30 cartographies de cours d'eau avec un enjeu "saumon", représentant un linéaire total de 1 515 km pour 38 106 habitats inventoriés ont été numérisés et intégrés dans un SIG.**

A terme, ces données seront partagées sur une plateforme de téléchargement et de visualisation des données géographiques, et seront également accessibles via le site de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne. Mais d'ores et déjà, elles sont mises à disposition sur demande auprès de BGM et des FDAAPPMA.

Évaluation de l'expérimentation du no-kill sur le Léguer

Source : FDAAPPMA22

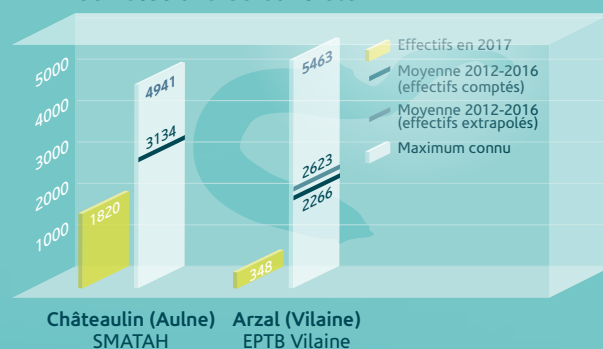
2017, c'est aussi la première année de l'expérimentation du no-kill sur le Léguer.

Les remontées de géniteurs

L'année 2017 est caractérisée par des effectifs faibles de lamproie marine comptabilisés aux stations de vidéocomptage de la Vilaine et de l'Aulne. **348 lamproies marines** ont été comptabilisées à la station de vidéocomptage d'Arzal sur la **Vilaine** contre une moyenne de **2 266** sur la période 2012-2016 (effectifs comptés). Cependant, lorsque les débits sont faibles, les lamproies marines peuvent emprunter les volets ou les vannes du barrage. Pour 2017, le calcul des effectifs migrants par les vannes n'a pas encore été effectué au moment de la rédaction de ce rapport. Les comptages à la passe doivent donc être considérés comme un minimum.

Avec **1 820 individus** de lamproies comptabilisés en 2017 sur **l'Aulne**, une **nette diminution** des effectifs est observée par rapport aux années précédentes (moyenne de 3 134 individus sur la période 2012-2016). Avec 2016 comme année record pour le passage des lamproies marines sur **l'Aulne**, une diminution de **-63% de l'effectif total** est observée entre 2016 et 2017.

Effectifs de lamproies marines aux stations de contrôle



Comptage non exhaustif car suivi par piégeage sans opération de marquage-recapture et échappement au droit des volets et vannes du barrage
EPTB Vilaine : Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine

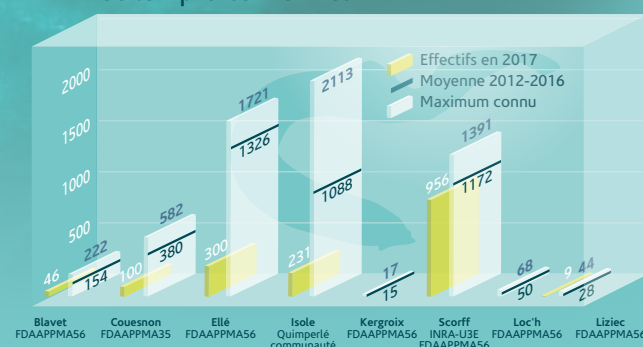
Suivi de la reproduction

Indicateur 2017 :

La reproduction des lamproies marines a été globalement **très mauvaise** sur **l'ensemble des bassins bretons suivis** et **est en forte baisse** par rapport aux années précédentes. Ces résultats corroborent les tendances à l'échelle nationale. **Le comptage des nids a été très difficile en 2017 en raison de conditions de suivis défavorables (faibles débits, colmatage rapide des frayères, turbidité).**

Le nombre de nids comptés (1 642 nids) en 2017 se situe, quel que soit le bassin suivi, en-dessous de la moyenne interannuelle (3 740 nids).

Comptage de frayères de lamproies marines



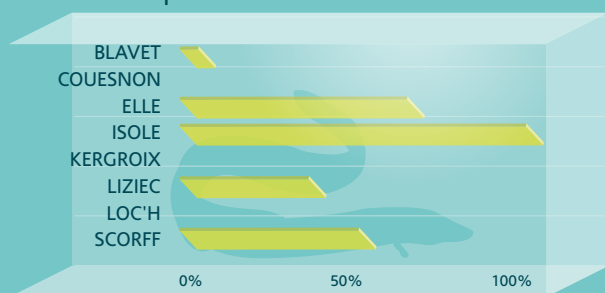
FDAAPPMA35 : Fédération de l'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La lamproie marine

Une fois encore, le bilan est contrasté pour les **lamproies marines** en Bretagne. Les effectifs comptabilisés en 2017 sur la **Vilaine** sont **critiques** avec seulement 348 individus, ce qui corrobore les tendances observées au niveau national. Sur **l'Aulne**, les effectifs (**1820 lamproies**) sont, certes en baisse par rapport à la moyenne des 5 années précédentes, mais **connaissent une chute moins brutale que sur les autres bassins**. Quant aux **comptages des frayères**, la situation observée sur les cours d'eau suivis est tout **aussi mauvaise**, à l'exception du **Scorff** (nombre de frayères dans la moyenne des années précédentes : 1000 nids).



Front de colonisation des lamproies marines



Sur le bassin de l'Isole

Des comptages de frayères sont réalisés sur l'**Isole** depuis 2000 par l'AFB SD29 dans le cadre des travaux menés sur les papeteries Mauduit puis par Quimperlé Communauté. Neuf secteurs sont prospectés représentant près de 30 km. En 2017, **231 frayères** ont été comptabilisées représentant **la plus mauvaise année depuis 2010** (moyenne 2012-2016 : 1 088 frayères). De plus, les frayères étaient très petites par rapport aux années précédentes. Aucune frayère n'a été observée sur les affluents et sur la partie haute des cours d'eau.

Source : Quimperlé Communauté

État et tendance de la reproduction des lamproies marines en 2017

Pour plus d'informations,
consulter la fiche indicateur
Comptage des nids de lamproies
marines en Bretagne !



Sur le bassin du Couesnon

Sur le bassin du Couesnon, compte-tenu des mauvaises conditions hydrauliques, le suivi des frayères **n'a pas pu être réalisé de manière satisfaisante**. Une **très forte diminution** du nombre de frayères est cependant observée. Les estimations sont du même ordre de grandeur qu'en 2013 (moins de 100 frayères, moyenne de 365 sur les 5 années précédentes).

Source : FDAAPMA35

Sur les bassins de l'Ellé, du Blavet et des petits côtiers morbihannais

Sur le cours principal de l'Ellé, l'estimation est de **moins de 350 frayères**, ce qui est **très faible** et représente 30% du nombre de frayères de 2016 et seulement 19% de celui de 2015. Sur le **Blavet**, seul le bas-Blavet est accessible aux géniteurs, et le seul affluent fréquenté est le **Kersalo** (Ty Mad). En 2017, **24 frayères** ont été observées sur le cours principal, et **20** sur le **Kersalo**, bassin également nettement **en dessous des résultats précédents**. Par ailleurs, les frayères étaient toutes situées en aval du moulin de Kersalo, probablement difficilement franchissable en raison des faibles débits. Contrairement aux années précédentes, **aucune frayère n'a été observée** ni sur le **Kergroix**, ni sur le **Loc'h**. Sur le **Liziec**, 9 frayères ont été observées sur les 5 km en aval, jusqu'au moulin Tréalvé. Ces valeurs sont **nettement plus faibles qu'en 2015**, qui était probablement une année de forte remontée des géniteurs, alors que l'année **2016 était plus moyenne**.

Source : FDAAPMA56

Sur le bassin du Scorff

Sur le **Scorff**, le nombre de frayères est **stable (956 frayères)**, restant dans le même ordre de grandeur que les années précédentes (moyenne 2012-2016 : 1172 frayères).

Source : INRA U3E/FDAAPMA56

Un comptage de frayères en plongée !

La **profondeur conséquente** par endroit de l'Aulne canalisée (1,5 m à 3 m) et la **turbidité** de l'eau rendent l'observation des frayères de lamproies depuis la surface impossible. Ainsi, l'EPAGA et le SMATAH ont procédé au comptage des frayères en **plongée (palmes /masque/tuba)** dans le lit du cours d'eau.



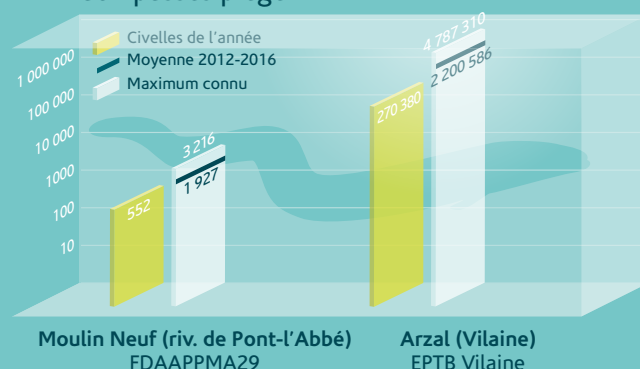
©OS. BOICHARD - EPAGA, 2018

Le suivi sur les passes pièges

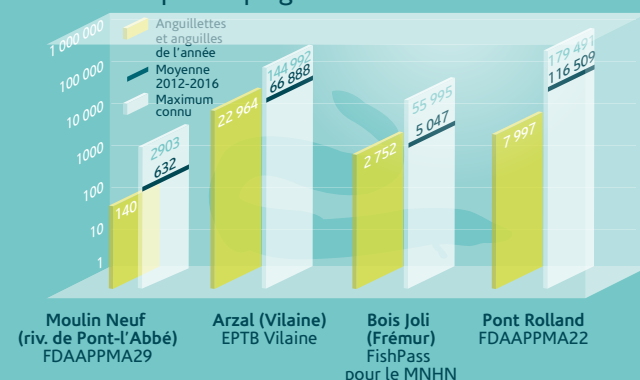
Le recrutement fluvial de **civelles** en 2017 est **largement en deçà de la moyenne** des 5 dernières années sur la rivière de **Pont l'Abbé** (2017 : 552 – moyenne 2012-2016 : 1 927) et la **Vilaine** (2017 : 270 380 – moyenne 2012-2016 : 2 200 586).

Les effectifs d'**anguillettes** et d'**anguilles** sont également **en dessous des effectifs** des dernières années sur les quatre rivières suivies : rivière de **Pont l'Abbé** (2017 : 140 anguillettes, **Vilaine** (2017 : 22 964), **Frémur** (2017 : 2 752) et **Gouessant** (2017 : 7 997)

Effectifs de civelles
aux passes piège



Effectifs d'anguilles
aux passes piège



Pour le Gouessant : moyenne 2012-2016 basée sur deux années de suivis (2012, 2013)
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

Le suivi de la population d'anguilles sur le Gouessant

2017 marque la reprise du piégeage d'anguille au pied du barrage de **Pont Rolland** après 3 ans d'arrêt suite à la destruction de la passe-piège lors des crues de l'hiver 2013-2014. **7 997 individus** ont été piégés en 2017, représentant près de **7% du maximum connu** et une **baisse de plus de 90%** par rapport à la moyenne des 5 années précédentes. Un problème d'attractivité de la passe-piège serait à l'origine de ces résultats.

Le suivi réalisé en 2017 montre une colonisation du bassin versant du Gouessant situé en amont du Pont Rolland par l'anguille. L'indice d'abondance anguille (EPA) moyen du bassin en 2017 s'établit à 0,12, ce qui constitue la **2^{ème} valeur la plus faible** sur 13 années de suivi et ce qui est inférieur à la moyenne 2004-2017 (0,31). Un effectif plus important d'anguilles a été capturé sur les stations situées dans la partie aval du bassin.

Source : FDAAPPMA22

L'anguille européenne

Pour l'**anguille**, les remontées de civelles et d'anguilles sur l'ensemble des rivières équipées de passes-pièges sont **extrêmement faibles par rapport aux années précédentes**. Les **captures de civelles** par les pêcheurs professionnels ont atteint 5,9 tonnes sur la Vilaine soit un taux d'exploitation de 98,7% en considérant qu'il n'y ait eu aucune mortalité et aucune sédentarisation estuarienne.

Le suivi de la population d'anguilles sur la Vilaine

Suivi du recrutement

La migration de civelles sur les deux passes du barrage d'Arzal est estimée à **270 380 individus** pour un poids de **75 kg** ce qui place cette année au **13^{ème} rang sur 22 années de suivi**. Les tendances interannuelles de migration montrent des montées sur les passes extrêmement variables d'une année à l'autre. Ces fortes remontées sont **dépendantes de la pêche**. En 2017, la pêche a été interrompue à quelques reprises : environ 1 semaine en janvier et 2 semaines courant mars. La 1^{ère} interruption n'a pas permis la migration de civelles car les températures d'eau étaient très basses. Les échappements à la pêche en mars ont atteint à peine la moyenne historique, alors que la migration 2017 fut majoritairement regroupée en mars. Avec la reprise de la pêche jusqu'à fin avril, la **migration au niveau des passes-pièges** a été anecdotique.

22 954 anguilles jaunes ont migré sur la passe, ce qui classe l'année 2017 comme la **10^{ème} sur 22 années de suivi**. Globalement, la période récente montre une augmentation de la migration d'anguilles jaunes depuis la mise en œuvre du plan de gestion.

Suivi de l'anguille jaune

La population d'anguilles sur la Vilaine est suivie depuis 1998 par pêche électrique sur 19 stations réparties sur des affluents de la Vilaine. Les densités moyennes, qui étaient passées, depuis 2005, en dessous de la cible de 0,3 anguille / m² affichée dans le plan de gestion, étaient remontées au-dessus de cette cible à partir de 2015. **Elles ont chuté de nouveau en 2017 (0,21 anguille / m²)**.

Suivi de la dévalaison

Les dévalaisons d'anguilles argentées sont également suivies à l'aide d'un sonar multifaisceaux (DIDSON) placé au niveau du 4^{ème} pertuis de vannes du barrage d'Arzal. Les résultats 2017 ne sont pas encore disponibles. Ils seront consultables, dès leur diffusion, sur le site de l'Observatoire des poissons migrateurs!

Source : EPTB Vilaine

Le suivi de la population d'anguille sur le Frémur

La campagne 2017 est la **22^{ème} année de suivi** menée sur le **Frémur** ; un des plus longs suivis en France permettant une vision à moyen terme de l'évolution des densités en anguilles sur la façade de la Manche.

En 2017, la passe piège de Bois Joli a permis de comptabiliser **2 752 individus** en migration anadrome. Cette migration est la **18^{ème} en termes d'effectif** depuis le début du suivi. L'essentiel de la migration anadrome a eu lieu en mai et juin.

La **densité moyenne** en anguille sur le bassin versant du Frémur à l'amont de la retenue Bois Joli est de **0,114 ind/m² en 2017**, **2^{ème} valeur la plus faible depuis le début du suivi en 1995** (moyenne interannuelle : 0,301 ind./m², valeur min 2012 : 0,09 ind./m²) qui peut être expliquée par les assez faibles niveaux de recrutement observés en 2016 (4 819 anguilles dans le piège de montaison de Bois Joli) et 2017 (2 512 individus). La **biomasse moyenne** sur le bassin versant, **5,49 g/m² en 2017**, est la **2^{ème} valeur la plus faible depuis le début du suivi**.

La dévalaison 2016-2017 a été la **22^{ème} en termes d'effectif** depuis le début du suivi avec seulement **130 anguilles dévalantes**. Cette dévalaison a été très tardive du fait d'une surverse du barrage de Bois-Joli qu'à partir du 13 mars. La dévalaison 2017-2018 est au 27/02/18 moyenne avec 403 individus.

Source : FishPass pour MNHN

Etat de la colonisation des cours d'eau bretons par les anguilles

Le premier suivi des abondances d'anguilles par pêches électriques selon le **protocole des indices d'abondance anguilles (IA ANG)** a eu lieu en 2003 sur l'Aulne par l'Université de Rennes 1. Depuis 2007, le réseau de suivi a été repris par les fédérations de pêche sur les cours d'eau bretons avec comme objectif de suivre l'abondance et la colonisation des anguilles. 618 stations ont été échantillonnées et 150 d'entre elles réactualisées. De plus, un réseau de suivi du recrutement estuarien a été mis en place en 2014 pour **suivre les variations interannuelles du recrutement en jeunes anguilles sur les cours d'eau bretons**. Il est aujourd'hui constitué de **21 stations prospectées selon le protocole IA ANG**.

Ces suivis sont complétés depuis 2017 par la pose de dispositif passif, les **"flottangs"** !

Le **flottang** est un piège flottant, passif, visant à capturer les anguilles inférieures à 12 cm. Il permet de prospecter tous les milieux, quels que soit leur profondeur et leur taux de salinité. Le flottang est une superposition de couches de treillis, munie de flotteurs.



© G. ARTUR - FDAAPPM35

© AL CAUDAL - FDAAPPM35

Le suivi régional du recrutement estuarien

A l'échelle régionale, le **recrutement en anguilles** de 100 mm ou moins est, en 2017, **le plus faible (4,2) observé depuis le début des suivis**. Il atteint **7,3 dans le sud de la Bretagne** et **3,4 dans le nord**. L'indice d'abondance médian semble tendre vers 4,5 depuis la mise en place du suivi en 2014.



© G. ARTUR - FDAAPPM35, 2017

État du recrutement fluvial en Côtes d'Armor et des populations d'anguilles des bassins de la Baie de Saint-Brieuc

17 stations ont été échantillonnées : 5 pour le recrutement fluvial et 12 pour la réactualisation de l'état des lieux des populations. L'anguille est présente sur toutes les stations prospectées et les indicateurs d'abondance (EPA) sont élevés pour les stations en situation côtière. Ils diminuent rapidement vers l'amont des cours d'eau sauf en situation de blocage migratoire (Urne au moulin Neuf en aval du viaduc ferroviaire et Gouët en aval du barrage). Hors situation particulière des stations, les EPA relevés en 2017 sur les bassins de la Baie de Saint Brieuc sont du même ordre de grandeur que ceux relevés en 2010.

Source : FDAAPPM22

Suivi du recrutement annuel en juvéniles d'anguilles sur des cours d'eau finistériens

2017 est la deuxième année d'existence de ce réseau en Finistère. 1 714 individus ont été capturés pour les 8 stations prospectées (Ellé, St Laurent, Rivière de Pont L'abbé, Lapic, Douffine, Queffleuth, Eon, Kéallé) dont 1 174 individus (68,45%) mesurant moins de 110 mm, c'est-à-dire des individus juvéniles entrés en cours d'eau début 2017 et au plus tard, début 2016. Toutefois, ce recrutement est variable en fonction des stations. Il est ainsi possible de faire la distinction entre deux pools de stations - celles avec un recrutement annuel significatif (en % du nombre d'individus capturés par sites) : Douffine, Eon, Lapic et Ellé et celles avec un recrutement annuel moins dense : rivière de Pont L'Abbé, St Laurent, Kéallé et Queffleuth.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'individus, toute taille confondue, a augmenté sur toutes les stations. De plus, par rapport aux autres classes de taille, le nombre d'individus mesurant moins de 110 mm a augmenté.

Source : FDAAPPM29

État de la population d'anguilles sur les cours d'eau côtiers du Sage Ouest Cornouaille

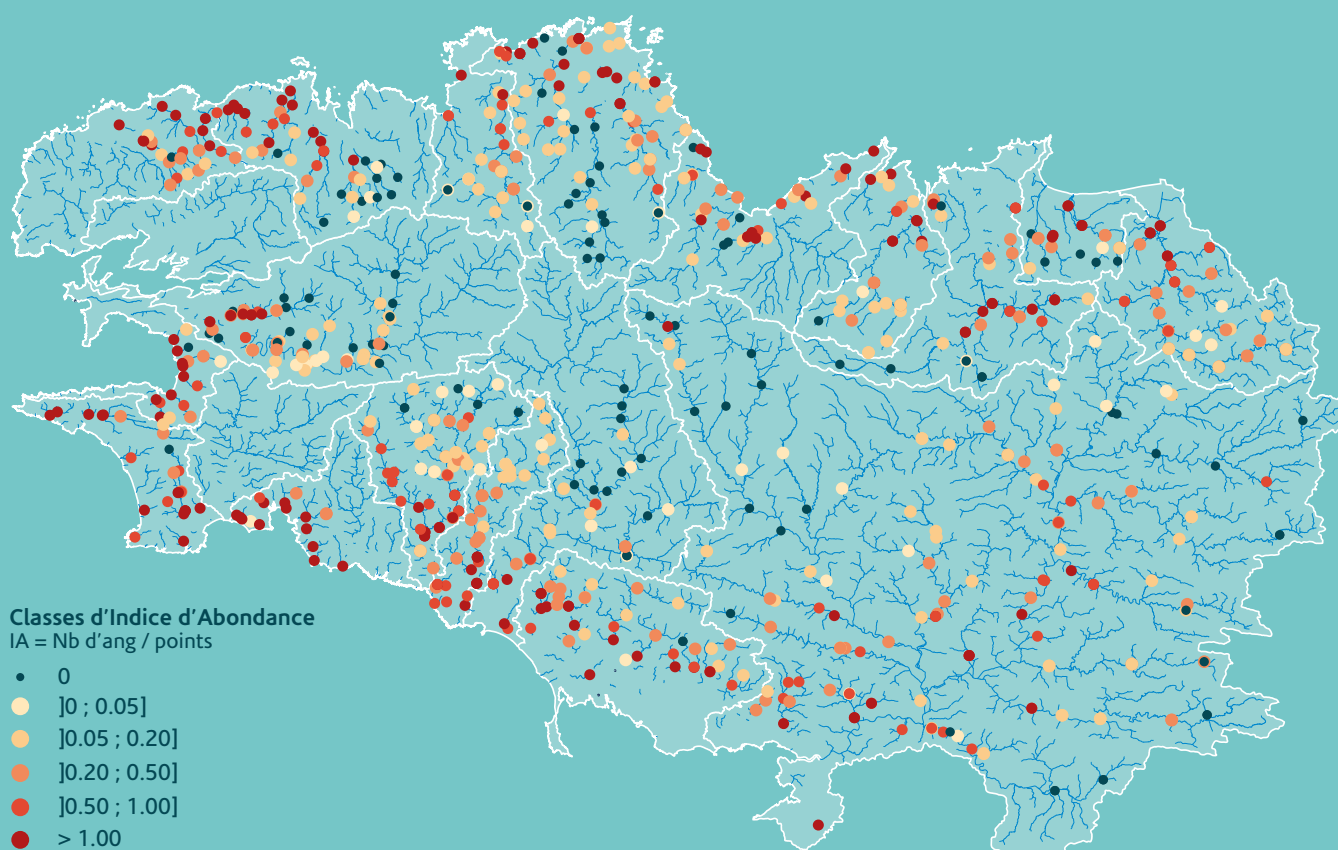
Au total, 1 480 anguilles ont été capturées sur les 18 stations prospectées par pêche électrique. L'anguille est présente sur l'ensemble des stations et une présence avérée d'un recrutement en juvéniles de l'année est observée. En effet, près de 73% du nombre total d'anguilles capturées mesurent moins de 150 mm.

La pose de flottangs a permis d'étudier 5 cours d'eau (Kergalan (en aval), Gourinet, la Virgule (en aval) et le Laoual) non prospectables par la méthode de pêche électrique. Ainsi 46 individus mesurant entre 63 et 93 mm ont été capturés. Cela a également permis de mettre en évidence une forte disparité entre les stations et l'importance de bonnes connexions avec la mer pour permettre la migration des civelles dans les cours d'eau.

Ces résultats plutôt satisfaisants montrent toutefois une forte disparité géographique du recrutement en jeunes anguilles migrantes. La présence significative d'individus de taille inférieure à 150 mm est limitée dans la plupart des cas aux zones aval des cours d'eau, soumises à l'influence de la marée. Cette étude souligne aussi l'impact des ouvrages sur plusieurs cours d'eau.

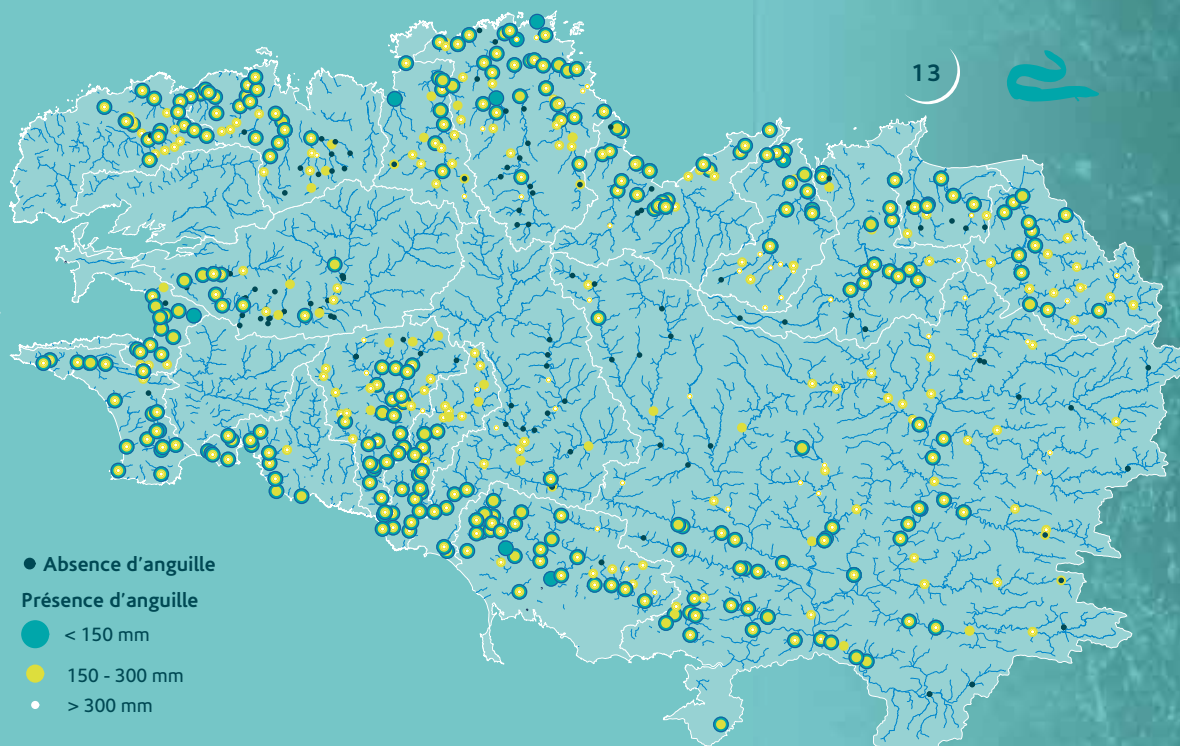
Source : FDAAPPM29

Le suivi des abondances relatives de 2002 à 2017 en Bretagne





Répartition des anguilles par classe de taille de 2006 à 2017 en Bretagne



Source : BGM, 2018 selon données FDAAPPMA 35, 56, 22, 29, 44, AFB SD22

Réseau de suivi annuel du recrutement en Ille-et-Vilaine (5 stations)

En 2017, les stations ont été réduites à 3 pour des raisons d'à sec. En Ille-et-Vilaine, le recrutement est considéré comme assez bon sur le Couesnon. Sur les deux autres stations, soumises à des problèmes de circulation, les résultats sont plus moyens.

Source : FDAAPPMA35

Suivi du front de colonisation sur les côtières de l'Ille-et-Vilaine (Rance – Guyoult – Biez Jean)

L'état des lieux sur les côtières d'Ille-et-Vilaine a été effectué sur une 15aine de stations en 2010. Entre 2010 et 2017, quelques stations ont été suivies ponctuellement. En 2017, les stations ont été de nouveau échantillonnées pour le suivi de l'abondance et du front de colonisation, exceptées les stations situées en amont des grands ouvrages qui n'ont pas été inventoriées car aucune anguille n'avait été observée en 2010.

Les quantités d'anguilles observées en 2017 sont similaires aux résultats de 2010 sauf sur le Guyoult. En effet, cette année la mise en place de cales sur les porte-à-flots localisées sur le Guyoult a été testée. Cet aménagement a permis de favoriser le passage d'anguilles et ainsi trois fois plus d'individus qu'en 2010 ont été pêchés. Sur les autres stations, très peu d'évolution est observée traduisant entre autres, la situation alarmante de l'espèce au niveau européen.

Source : FDAAPPMA35

Opération "pilote" de suivi des anguilles en marais doux

Des flottangs ont été placés au sein du marais de Châteauneuf (35). Ce dispositif a permis de mettre en évidence la présence de jeunes anguilles dans le marais. Cependant, le réseau de stations échantillonnées a montré que leur migration vers le marais était largement perturbée par l'ouvrage de régulation des eaux situées à l'exutoire. Des aménagements sont à l'étude par la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, propriétaire du marais.

Source : FDAAPPMA35

État des populations d'anguilles sur le Blavet, le Scorff et des côtières Morbihannaises

Les pêches ont été réalisées sur les 10 stations du réseau (stations situées à proximité de la mer) et sur 16 stations complémentaires : Blavet (7) et Scorff (9). Une station a également été rajoutée sur le Sal dans le cadre des suivis de l'arasement du barrage de Pont Sal.

Les résultats font apparaître que les anguilles sont présentes sur la quasi-totalité des stations pêchées (une seule station sans aucune anguille). Les densités les plus fortes sont observées sur les stations du réseau, situées près de la mer : moyenne de 142 anguilles capturées par station, soit un EPA de 4,7. **Cette situation est la moins bonne depuis 2013.**

Les anguilles capturées sont en majorité des jeunes anguillettes de moins de 150 mm (recrutement), mais leur représentativité est plus faible que les années précédentes. Sur les stations complémentaires des bassins Blavet et Scorff, le nombre d'anguilles est plus faible, avec des moyennes respectives de 10 anguilles (EPA 0,35) et de 31 anguilles (EPA 1,05). Le nombre d'anguilles diminue rapidement dès qu'on s'éloigne de la mer. Le front de recrutement est plus étendu sur le Scorff que sur le Blavet. Sur le Sal, le point zéro avant arasement montre un net déficit de jeunes anguillettes en amont du barrage.

Source : FDAAPPMA56

État des populations d'anguilles dans des marais littoraux morbihannais

Sur le site de l'étang de St Jean (Ria d'Etel), les anguillettes sont présentes dans plusieurs flottangs, mais les obstacles à la mer (clapet et vannes) limitent la circulation des anguillettes. C'est le cas aussi sur le Bisconte (Ria d'Etel), où aucune anguille n'a été comptée, ni en amont, ni en aval. Cependant ces résultats sont à considérer avec prudence car les flottangs étaient mal positionnés, ce qui a pu perturber leur attractivité. Sur la réserve du Loc'h (Saudraye), on observe là aussi un potentiel intéressant pour les anguilles, mais limité par les clapets à marée. Enfin, les anguilles remontent aussi les marais du Prieuré et du Loc (rivière de Pénerf), mais leur circulation est perturbée par un vannage sur le Prieuré.

Source : FDAAPPMA56



© FDAAPPMA 56

Les aloses



Comme l'année précédente, 2017 se traduit par de **faibles remontées d'aloses** sur les 3 cours d'eau suivis par vidéocomptage. Sur **l'Aulne et l'Elorn**, les effectifs comptés en 2017 sont parmi les **plus faibles enregistrés** depuis le début des suivis (respectivement **572 et 28 aloses**). Sur la **Vilaine**, les mesures de gestion mises en œuvre par le **COGEPOMI Bretagne** pour réduire la période de pêche au filet des aloses semblent porter ses **fruits** : l'effectif observé en 2017 (1 273 aloses) est le **plus élevé** depuis 2012 mais reste bien en-dessous des 50 000 aloses attendues sur un bassin versant aussi vaste.

Les remontées de géniteurs

Sur la Vilaine

En 2017, le suivi de la migration au niveau de la station de vidéocomptage d'Arzal a permis de recenser 1 273 individus. Les effectifs sont ainsi en légère hausse par rapport à 2016 (950 individus) et largement supérieurs à la moyenne 2012-2016 (481 individus). En effet, entre 2012 et 2015, les migrations ont chuté au plus bas, en raison de l'intensification de la pêche professionnelle en aval du barrage d'Arzal. La récente augmentation des effectifs est peut-être le reflet des mesures de gestion de la pêche de l'alose en aval d'Arzal adoptées depuis 2015. En effet, après l'interdiction de pêcher à moins de 200 m du barrage d'avril à juin en 2016 (COGEPOMI Bretagne), des mesures de gestion supplémentaires ont été prises en 2017 avec la fermeture de la pêche estuarienne en avril. Cependant, malgré cette nouvelle mesure et une meilleure migration, l'impact de la pêche professionnelle est important avec 44% d'exploitation.

Source : EPTB Vilaine

Sur l'Aulne

Les effectifs comptabilisés à la station de vidéocomptage de Châteaulin sur l'Aulne ne représentent que 572 aloses en 2017 ce qui est faible par rapport à la moyenne 2012-2016 (944 aloses). Après trois années, entre 2013 et 2015, avec des effectifs en montaison supérieurs à 1 000 individus, 2017 est la seconde année consécutive où des effectifs en baisse sont observés, l'année 2017 étant légèrement en dessous des quantités dénombrées en 2016 (611 aloses). La migration 2017 est répartie de manière plus uniforme sur l'ensemble de la période de migration que les deux années précédentes où la majeure partie des migrations était concentrée sur une semaine, voire deux semaines. Contrairement à 2016, il n'a pas été observé en 2017 d'effectif hebdomadaire supérieur à la centaine d'individus.

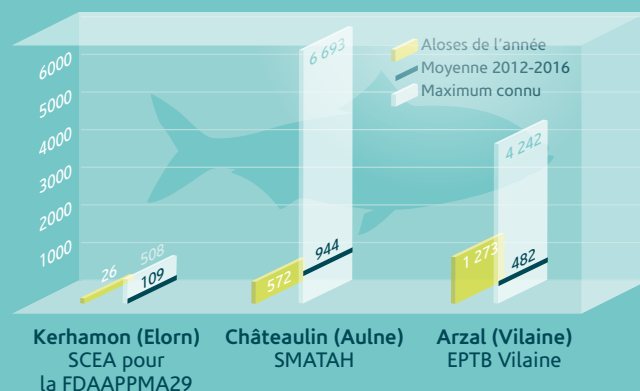
Source : SMATAH

Sur l'Elorn

La migration des aloses avec 28 individus comptés à la vidéo, après s'être stabilisée pendant 3 ans autour de la centaine d'individus, est retombée dans des minimums très loin des effectifs des premières années de mise en service de la passe (508 individus comptés en 2007, 443 en 2008).

Source : SCEA pour la FDAAPPMA29

Effectifs d'aloses
aux stations de contrôle





Suivi de la reproduction sur le Blavet et de sa capture par pêche à la ligne (Blavet, Oust, Vilaine)

L'objectif de l'étude était de préciser les aspects concernant la reproduction de l'aloise sur le Blavet, de préciser les sites de fraie mais aussi de vérifier l'efficacité de reproduction par la capture d'alosons, et enfin de connaître les pratiques de pêche sur cette espèce.

Les observations de 2017 n'ont pas permis de confirmer l'efficacité de la fraie de l'aloise sur le bas Blavet, ni d'apporter des éléments complémentaires sur la dynamique de dévalaison, puisqu'aucun aloson n'a été capturé lors des prospections à la senne en estuaire.

L'enquête halieutique a pu être effectuée à l'occasion de 7 sorties sur le Blavet, 3 sur l'Oust et 13 sur la Vilaine. 17 pêcheurs d'aloses différents ont été observés lors de ces 7 sorties sur le Blavet, 13 d'entre eux pêchaient à la mouche et 4 aux leurres. 13 pêcheurs venaient d'autres départements que le Morbihan, dont 7 de pays étrangers. Aucun pêcheur n'a été compté sur l'Oust, alors qu'ils étaient 13 (7 pêcheurs différents) sur la Vilaine, en grande majorité des pêcheurs locaux.

Source : FDAAPPMA56

Retour sur l'enquête sur les captures d'aloses en Bretagne

Origine des pêcheurs ayant répondu : 27 - Locaux mais également de Loire-Atlantique, Yvelines, Gironde, Belgique, Suisse et Pays-Bas

Technique de pêche majoritaire : pêche à la mouche

Période de pêche : avril – fin mai

En moyenne :

- 4 sorties de pêche ciblant les aloses dont la moitié fructueuse
- Durée de la sortie de pêche : 4h20
- 1 alose capturée en 4h30 de pêche
- 1 pêcheur capture 1,7 alose

Coins de pêche : l'Aulne à Châteaulin et Coatigrach, le Blavet aux Gorrets, la Vilaine à Malon, l'Ellé aux Gorrets.

95 aloses pêchées et déclarées en Bretagne, tous sites confondus

Merci aux pêcheurs ayant répondu à l'enquête !



© BGM



© BGM

Enregistrons et écoutons les bulls d'Aloses

BGM a testé la faisabilité d'un suivi acoustique des bulls d'aloses sur les frayères de l'Aulne canalisée. Des récepteurs sonores ont été installés lors des comptages nocturnes et les enregistrements ont été comparés aux comptages des équipes sur le terrain. Sur le seul site avec présence d'aloses, le suivi acoustique s'est révélé performant (entre 72,5% et 85,7% des bulls relevés sur le terrain sont visibles sur les enregistrements). Le suivi est poursuivi en 2018 !

BGM met à disposition le matériel nécessaire au suivi acoustique de la reproduction des aloses aux structures impliquées dans le suivi et la gestion des poissons migrateurs en Bretagne. Contactez-nous !



Bilan des actions de suivi des poissons migrateurs menées en 2017

Dpt	SAGE	Bassin versant	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
22	Argoat-Trégor-Goëlo, baie de Lannion, baie de St-Brieuc	Leff, Léguer, Trieux, Jaudy, Gouët et Yar	Suivi saumon - Indices d'abondance sur le Jaudy, le Leff, le Léguer, le Yar, le Gouët et le Trieux	FDAAPPMA22
22	Côtes d'Armor	Côtes d'Armor	Suivi anguille - Poursuivre le suivi du front de colonisation sur les côtières de la Baie de St Brieuc - Réseau de suivi annuel du recrutement	FDAAPPMA22
22	Léguer	Léguer	Cartographie des habitats saumon des affluents du Léguer	FDAAPPMA22
22	Léguer	Léguer	Évaluation de l'expérimentation du no-kill sur le Léguer	FDAAPPMA22
22	Baie de St Brieuc	Gouëssant	Suivi anguille - Suivi du front de colonisation par la méthode des indices d'abondance sur le Gouëssant	Lamballe Communauté
22	Baie de St Brieuc	Gouët	Étude pour évaluer l'efficacité du franchissement par les anguilles en montaison sur le barrage de St Barthélémy (ROE33099) sur le Gouët	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
22	Baie de St Brieuc	Gouët	Recharge en granulats dans l'objectif de restaurer des frayères à saumon sur le Gouët	AAPPMA de St Brieuc
29	Aulne, Léon-Trégor, Ouest Cornouaille, Sud Cornouaille, Odet, Elorn, Ellé-Isole-Laïta	Odet, Ellé-Isole-Laïta, Elorn, Penzé, Trégor, Goyen, Aven-Belon, de l'Odet à l'Aven	Suivi saumon - Indices d'abondance sur l'Aulne, Elorn, Douron, Elle-Isole, Goyen, Odet, Aven, Penze, Queffleuth, Mignonne, Camfrout et Faou	FDAAPPMA29
29	Léon-Trégor, Sud Cornouaille, Baie Douarnenez	Odet, Ellé-Isole-Laïta, Elorn, Penzé, Trégor, Goyen, Aven-Belon, de l'Odet à l'Aven	Suivi anguille - Réseau de suivi de recrutement en juvéniles	FDAAPPMA29
29	Ouest Cornouaille		État des lieux de la population d'anguilles sur les côtières du territoire Ouest Cornouaille	FDAAPPMA29
29	Aulne	Aulne	Programme de restauration du saumon sur l'Aulne (déversement de smolts)	FDAAPPMA29
29	Aulne	Aulne	Suivi - Dispositif de comptage de Moulin Neuf sur l'Aulne	FDAAPPMA29
29	Ouest Cornouaille	Pont l'Abbé	Suivi - Passe piège anguille du Moulin Neuf sur la rivière de Pont l'Abbé	FDAAPPMA29
29	Elorn	Elorn	Suivi - Vidéo comptage à Kerhamon sur l'Elorn	FDAAPPMA29
29	Aulne	Aulne	Suivi - Vidéo comptage à l'Observatoire aquatique de Châteaulin sur l'Aulne	SMATAH
29	<i>Aulne</i>	<i>Aulne</i>	<i>Suivre l'efficacité de la reproduction des aloses par des comptages de bulls sur les biefs colonisés de l'Aulne</i>	<i>EPAGA</i>
29	<i>Elorn</i>	<i>Elorn</i>	<i>Déversement de smolts sur l'Elorn</i>	<i>AAPPMA Elorn</i>
35	Couesnon	Loisance, Minette, Haut Couesnon	Suivi saumon - Indice d'abondance sur le bassin du Couesnon	FDAAPPMA35
35	Ille-et-Vilaine	Ille-et-Vilaine	Suivi anguille - Poursuivre le suivi du front de colonisation sur les côtières nord de l'Ille-et-Vilaine (23 stations) - Réseau de suivi annuel du recrutement (5 stations) - Opération "pilote" de suivi des anguilles en marais doux	FDAAPPMA35
35	Vilaine, Couesnon	Vilaine, Couesnon	Suivi lamproie - Recensement des frayères à lamproies marines sur les bassins Vilaine-Couesnon et indice ammocètes sur le Couesnon	FDAAPPMA35
35	Vilaine	Région Bretagne	Impact du silure sur les populations de poissons migrateurs : approche de la dynamique de population sur la Vilaine aval et l'Oust	FDAAPPMA35
35	Rance	Frémur	Suivi anguille - Suivi des populations d'anguilles sur le bassin du Frémur	MNHN
35	Rance	Frémur	Étude de la dévalaison de l'anguille argentée face à un barrage AEP - Mise en évidence des tactiques de prospection des voies migratoires par suivi acoustique tridimensionnel	MNHN
56	Blavet, Ellé, Vilaine	Evel, Oust	Suivi saumon - Indice d'abondance sur l'Elle, du Blavet et de l'Oust, Loc'h, Pont du Roc'h et Kergroix / Révision de cartographie des habitats sur des affluents du Blavet	FDAAPPMA56
56	Ellé	Ellé	Suivi lamproie - Reproduction de la lamproie marine sur le bassin de l'Ellé, Blavet et petits côtières	FDAAPPMA56
56	Scorff	Scorff	Suivi - Stations de contrôle des migrations au Moulin des Princes sur le Scorff	FDAAPPMA56
56	Scorff, Blavet, Golfe du Morbihan et Ria d'Etel	Scorff, Blavet, Golfe du Morbihan et Ria d'Etel	Suivi anguille - Réseau de suivi annuel du recrutement (10 stations) - Réseau de suivi du front de colonisation sur le Blavet et le Scorff (15 stations) - Mener des opérations pilote de suivi des anguilles dans les marais du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel	FDAAPPMA56
56	Vilaine	Oust	Enquête halieutique sur les captures d'aloses par les pêcheurs amateurs sur l'Oust, la Vilaine et le Blavet	FDAAPPMA56
56	Vilaine	Vilaine	Suivi - Station de contrôle des migrations au barrage d'Arzal sur la Vilaine	EPTB Vilaine
56	Vilaine	Vilaine	Suivi anguille - suivi du recrutement fluvial au droit des passes piège à anguilles et état des stocks d'anguilles jaunes par pêche électrique sur le bassin de la Vilaine	EPTB Vilaine
56	Vilaine	Vilaine	Suivi - Station de contrôle de la migration d'avalaison de l'anguille argentée au barrage d'Arzal sur la Vilaine	EPTB Vilaine
56	<i>Ellé</i>	<i>Ellé</i>	<i>Suivi - Recensement des frayères à lamproies marines sur le bassin de l'Isole</i>	<i>Quimperlé Communauté</i>
56	<i>Golfe du Morbihan et Ria d'Etel</i>	<i>Loc'h</i>	<i>Suivi - Passe piège anguille du barrage de Tréauray sur le Loc'h</i>	<i>Eau du Morbihan</i>
Bretagne	Bretagne	Bretagne	Coordination des actions en Bretagne	BGM
Bretagne	Bretagne	Bretagne	Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne	BGM

En italique : action non financée dans le cadre du programme poissons migrateurs 2015-2021

La restauration de la continuité écologique

En Bretagne

Les indicateurs clés de la continuité en 2017

Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :

- Montant des dépenses engagées : **533 791 €**
- Nombre d'ouvrages concernés : **27** et pertuis de l'Aulne canalisée

Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214-17 :

- Montant des dépenses engagées : **1 500 949 €**
- **35 ouvrages aménagés ou effacés** en liste 2 du L214-17 :

- > **17 effacements** de seuils correspondant à **25,7 m** de hauteur de chute effacée
- > **4 abaissements** de seuils correspondant à **3 m** de hauteur de chute aménagée
- > **14 dispositifs de franchissement** (passe à anguille, rampe en enrochement, bassins, bras de contournement) correspondant à **16,8 m** de hauteur de chute aménagée
- > **20,1 km** de rivière ne subissant plus l'influence d'ouvrages

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 sur le bassin du COGEPOMI Bretagne

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 sur les cours d'eau bretons (22 juillet 2012) : **853 ouvrages** à mettre en conformité

Au 31 décembre 2017 :

- **164** : conforme après travaux
- **43** : travaux en cours
- **102** : diagnostic / Etude avant-projet
- **181** : scénario choisi
- **329** : contacts préalables
- **32** : aucune action engagée
- **2** : non renseigné

Obstacles à l'écoulement sur des cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique subventionnés en Bretagne en 2017

Pour plus d'informations, consulter la fiche indicateur de l'Etat d'avancement de la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Légende cartes

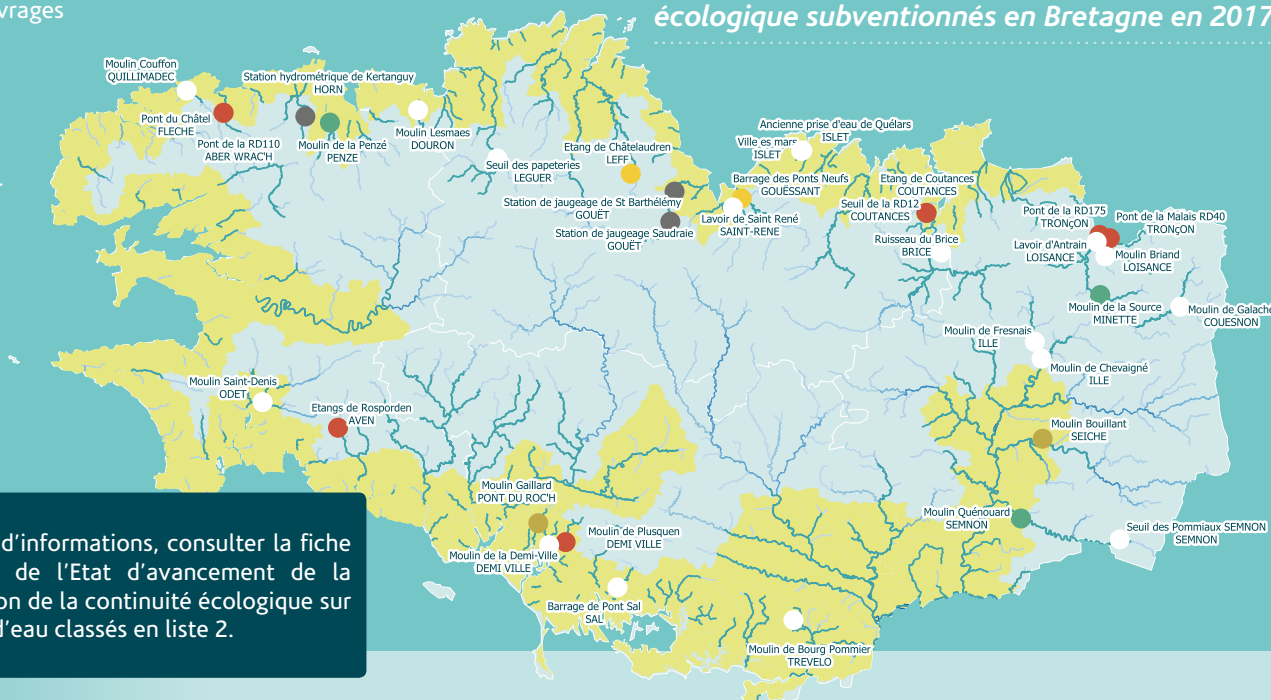
- Classement liste 2 L-214-17
- ZAP Anguille

TYPE DE TRAVAUX

- Effacement
- Abaissement

Dispositifs de franchissements

- Bras de contournement
- Passe à anguille
- Autre dispositif de franchissement
- Aménagement mixte : abaissement + dispositif franchissement



Dans les Côtes d'Armor

Les indicateurs clés de la continuité en 2017

Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :

- Montant des dépenses engagées : **119 753€**
- Nombre d'ouvrages concernés : **6**

Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214-17 :

- Montant des dépenses engagées : **285 500 €**
- **11 ouvrages aménagés ou effacés** en liste 2 du L214-17 :

- > **5 effacements** de seuils dont une **remise en talweg** correspondant à 10,4 m de hauteur de chute effacée
- > **1 abaissement** de seuil correspondant à 0,3 m de hauteur de chute abaissée
- > **5 dispositifs de franchissement** (4 passes à anguille, rampe en enrochement et déflecteurs) correspondant à 12,7 m de hauteur de chute aménagée
- > Soit **12,5 km de rivière** ne subissant plus l'influence d'ouvrages

Obstacles à l'écoulement sur des cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique subventionnés dans les Côtes d'Armor en 2017

Seuil de l'étang de Châtaudren (ROE22761) sur le LEFF



- Passe à anguilles
- MO : Leff Armor communauté
- Montant : 47 012 €
- Financement public : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne

Seuil du lavoir de Saint René (ROE37047) sur le SAINT-RENE



- Effacement de seuil et abaissement de conduite d'eaux usées
- MO : Saint Brieuc Armor Agglomération
- Montant : 82 000 €
- Financement public : 70% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© Saint Brieuc Armor Agglomération



Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 dans les Côtes-d'Armor

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 sur les cours d'eau bretons (22 juillet 2012) : 251 ouvrages à mettre en conformité

Au 31 décembre 2017 :

- **43** : conforme après travaux
- **5** : travaux en cours
- **56** : diagnostic / Etude avant-projet
- **22** : scénario choisi
- **107** : contacts préalables
- **18** : aucune action engagée

Clapet du barrage des Pont Neufs (ROE38459) sur le GOUËSSANT



- Passe à anguilles
- MO : Communauté de communes Lamballe Terre Mer
- Montant : 6 000 €
- Financement public : 40% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© Communauté de communes Lamballe Terre Mer



Ancienne prise d'eau de Quélars (ROE42793) sur l'ISLET



- Effacement
- MO : Communauté de communes Lamballe Terre Mer
- Montant : 1 560 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne 20% Région Bretagne

© Communauté de communes Lamballe Terre Mer



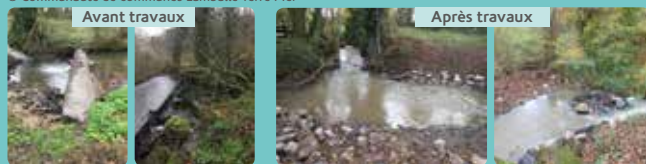


Seuil de la ville es mars (ROE104465) sur l'ISLET



- Effacement
- MO : Communauté de communes Lamballe Terre Mer
- Montant : 1 140 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
20% Région Bretagne

© Communauté de communes Lamballe Terre Mer



Station de jaugeage Saudraie (ROE41479) sur le GOUËT



- Passe à anguilles
- MO : Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Montant : 16 992 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
40% Conseil Départemental des Côtes d'Armor

© Conseil Départemental 22



Station de jaugeage de St Barthélémy (ROE82092) sur le GOUËT



- Passe à anguilles
- MO : Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Montant : 19 800 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
40% Conseil Départemental des Côtes d'Armor

© Conseil Départemental 22



Seuils de l'étang de Coutances (ROE63005) et de la RD12 sur le COUTANCES



- Etang de Coutances : abaissement
- RD12 : rampe en enrochement et aménagement de la dalle par des déflecteurs
- MO : Dinan agglomération
- Montant : 6 500 €
- Financement public : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne
30% Région Bretagne

Ruisseau du Brice



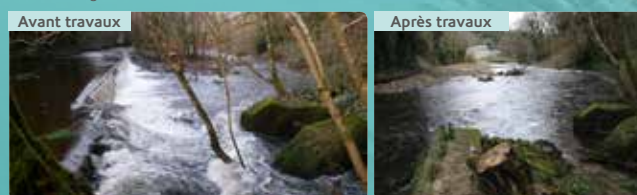
- Remise en talweg du cours d'eau
- MO : Dinan agglomération
- Montant : 14 000 €
- Financement public : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne
30% Région Bretagne

Seuil des papeteries (ROE22597) sur le LEGUER



- Effacement
- MO : Lannion Trégor Communauté
- Montant : 90 495 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© Lannion Trégor Communauté



Légende cartes

- Classement liste 2 L-214-17
- ZAP Anguille

TYPE DE TRAVAUX

- Effacement
- Abaissement

Dispositifs de franchissements

- Bras de contournement
- Passe à anguille
- Autre dispositif de franchissement
- Aménagement mixte : abaissement + dispositif franchissement

Dans le Finistère

Les indicateurs clés de la continuité en 2017

Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :

- Montant des dépenses engagées : 106 021 €
- Nombre d'ouvrages concernés : 5 et pertuis de l'Aulne canalisé

Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214-17 :

- Montant des dépenses engagées : 211 772 €
- 8 ouvrages aménagés ou effacés en liste 2 du L214-17 :

- > **3 effacements** de seuils correspondant à 3,85 m de hauteur de chute effacée
- > **1 abaissement** avec arasement partiel de seuil et création de brèche correspondant à 1,2 m de hauteur de chute abaissée qui est transparente à marée haute
- > **4 dispositifs de franchissement** (bras de contournement, seuils, pré-bassins, passe à anguille) correspondant à 3,1 m de hauteur de chute aménagée
- > Soit **1,5 km** de rivière ne subissant plus l'influence d'ouvrages

Obstacles à l'écoulement sur des cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique subventionnés dans le Finistère en 2017

Seuil du Moulin Lesmaes (ROE4402) sur le DOURON

- Effacement
- MO : Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
- Montant : 1 983 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne

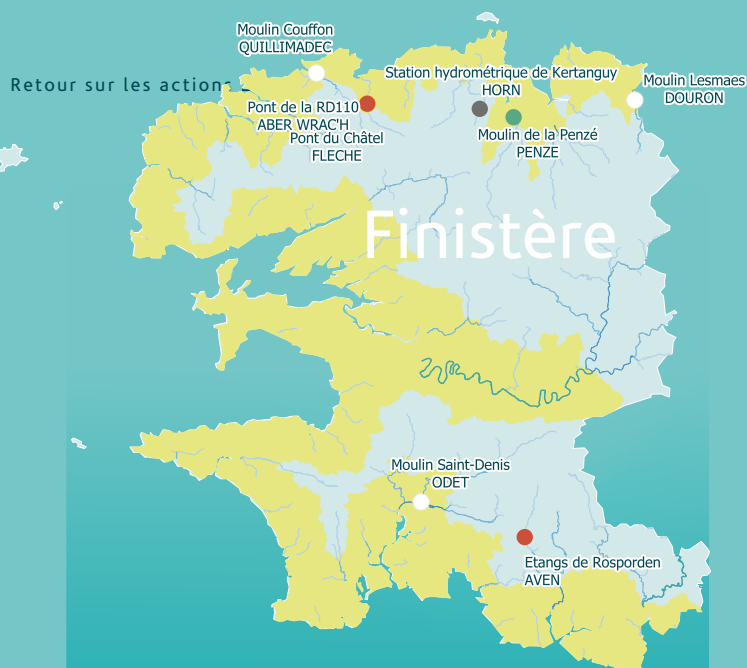
© Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix



Seuil du moulin de la Penzé (ROE4464) sur la PENZÉ

- Arasement partiel et création d'une brèche – Ouvrage transparent à marée haute
- MO : particulier
- Montant : 31 494 €
- Financement public : 70% Agence de l'eau Loire-Bretagne
10% Conseil Départemental du Finistère

© Syndicat mixte des bassins du Haut-Léon



Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 dans le Finistère

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 sur les cours d'eau bretons (22 juillet 2012) : 210 ouvrages à mettre en conformité

Au 31 décembre 2017 :

- 67 : conforme après travaux
- 6 : travaux en cours
- 9 : diagnostic / Etude avant-projet
- 24 : scénario choisi
- 104 : contacts préalables

Seuil de la station hydrométrique de Kertanguy (ROE11793) sur l'HORN

- Passe à anguille et échancrure
- MO : DREAL Bretagne
- Montant : 4 944 €
- Financement public : 100% DREAL Bretagne

© Pierre-Antoine Rousseau, DREAL Bretagne



Seuil du Moulin Couffon (ROE11071) sur le QUILLIMADEC



- Effacement
- MO : Syndicat des eaux du Bas-Léon
- Montant : 7 080 €
- Financement public : 70% Agence de l'eau Loire-Bretagne
10% Conseil Départemental du Finistère

© Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon



Seuil du Pont RD110 (ROE4012) sur l'Aber Wrac'h et le seuil de Pont du Châtel (ROE4013) sur la FLÈCHE



- RD110 : pré-seuils Pont du châtel : bras de contournement
- MO : Syndicat des eaux du Bas-Léon
- Montant : 80 292 €
- Financement public : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne

RD110

© Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon



Pont du Châtel

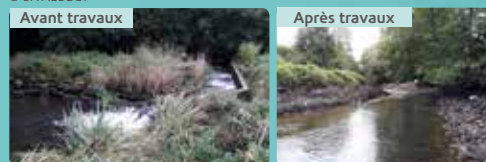


Seuil du moulin Saint-Denis (ROE3157) sur l'ODET



- Effacement
- MO : SIVALODET
- Montant : 5 976 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© SIVALODET



Seuil des étangs de Rosporden (ROE7112) sur l'AVEN

- Pré-bassin en aval de la passe existante, rampe à anguille et 4 seuils en aval du pont
- MO : Ville de Rosporden
- Montant : 80 003 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© DDTM29



D'autres actions, notamment certaines à moindres coûts, ne faisant pas l'objet d'une participation financière publique sont également engagées pour restaurer la continuité écologique (par exemple abaissement par recharge granulométrique du seuil de la prise d'eau de Pen Elez (ROE11717) sur la rivière de PONT L'ABBÉ - 376 €).



© photo libre de droit

Légende cartes

- Classement liste 2 L-214-17
- ZAP Anguille

TYPE DE TRAVAUX

- Effacement
- Abaissement

Dispositifs de franchissements

- Bras de contournement
- Passe à anguille
- Autre dispositif de franchissement
- Aménagement mixte : abaissement + dispositif franchissement

Obstacles à l'écoulement sur des cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique subventionnés en Ile-et-Vilaine en 2017

En Ile-et-Vilaine

Les indicateurs clés de la continuité en 2017

Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :

- Montant des dépenses engagées : **146 672 €**
- Nombre d'ouvrages concernés : **6**

Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214-17 :

- Montant des dépenses engagées : **209 742 €**
- 11 ouvrages aménagés ou effacés en liste 2 du L214-17 :

> **6 effacements** de seuils correspondant à **3,4 m** de hauteur de chute effacée

> **2 abaissements** correspondant à **1,5 m** de hauteur de chute abaissée

> **3 dispositifs de franchissement** (pré-barrage, rampe en enrochement, bras de contournement) correspondant à **0,4 m** de hauteur de chute aménagée

> Soit **4,2 km** de rivière ne subissant plus l'influence d'ouvrages



Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 en Ile-et-Vilaine

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 sur les cours d'eau bretons (22 juillet 2012) : 181 ouvrages à mettre en conformité

Au 31 décembre 2017 :

- 39 : conforme après travaux
- 15 : travaux en cours
- 2 : diagnostic / Etude avant-projet
- 64 : scénario choisi
- 51 : contacts préalables
- 10 : aucune action engagée

Seuil du moulin de Galaché (ROE11081) (pisciculture Galaché) sur le COUESNON



- Effacement
- MO : Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
- Montant : 615 €
- Financement public : 70% Agence de l'eau Loire-Bretagne
10% Région Bretagne

© SIHC

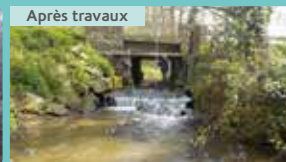


Seuil du pont de la Malais (ROE85930) sur le TRONÇON



- Pré-barrage et rampe en enrochement
- MO : Syndicat Mixte du Couesnon Aval
- Montant : 1 800 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
20% Conseil Départemental Ile-et-Vilaine

© Syndicat Mixte du Couesnon Aval

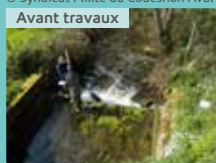


Seuil du pont de la RD175 (ROE110046) sur le TRONÇON



- Pré-barrage et rampe en enrochement
- MO : Syndicat Mixte du Couesnon Aval
- Montant : 1 285 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
20% Conseil Départemental d'Ile-et-Vilaine

© Syndicat Mixte du Couesnon Aval

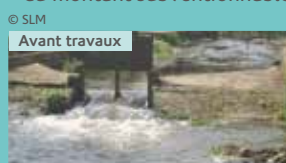


Seuil du lavoir d'Antrain (ROE24704) sur la LOISANCE



- Effacement du seuil et mise en place d'une convention de vannage
- MO : Syndicat intercommunal de la Loisanse et de la Minette et commune d'Antrain
- Montant : 44 930 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
du montant subventionnable

© SLM





Seuil du moulin Briand (ROE13963) sur la LOISANCE



- Effacement
- MO : Syndicat intercommunal de la Loisanse et de la Minette
- Montant : 14 500 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© SLM

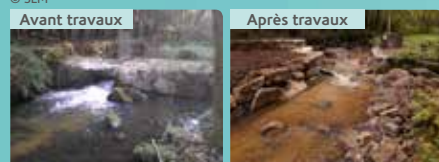


Moulin de la Sourde (ROE11048) sur la MINETTE



- Abaissement de la chute
- MO : Syndicat intercommunal de la Loisanse et de la Minette
- Montant : 42 180 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne du montant subventionnable

© SLM



Seuil du moulin de Fresnais (ROE18789) sur l'ILLE



- Effacement
- MO : Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et Illet
- Montant : 2 400 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© BVII

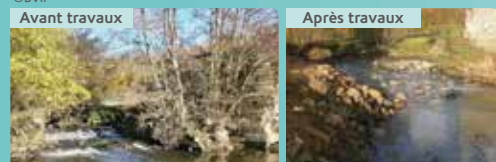


Seuil du moulin de Chevaigné (ROE18794) sur l'ILLE



- Effacement
- MO : Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et Illet
- Montant : 2 400 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© BVII

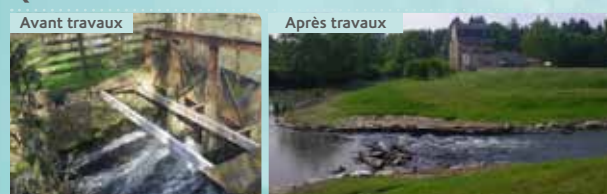


Seuils du moulin Quénouard (ROE21959) et des Pommiaux (ROE22561) sur le SEMNON

- Quénouard : réouverture du bras du moulin, suppression des vannes de décharge et du déversoir
- Pommiaux : effacement
- MO : Syndicat intercommunal du bassin du Semnon
- Montant : 86 632 €
- Financement public : 80% Agence de l'eau Loire-Bretagne



Quénouard



Pommiaux

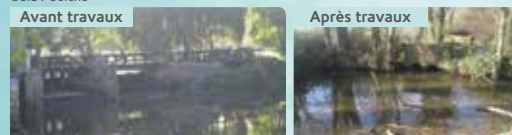


Seuils du moulin Bouillant (ROE28731) sur la SEICHE



- Bras de contournement
- MO : Syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche
- Montant : 13 000 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
10% Région Bretagne
10% Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

© SIBV Seiche



D'autres actions, non subventionnées, permettant la restauration de la continuité écologique sont également menées. Citons par exemple l'expérimentation menée par l'ASA Digués et marais (fonds propres) au niveau de l'ouvrage à la mer sur le GUYOULT (ROE11852) qui consiste à mettre en place des cales sur les portes à flot afin de laisser une fente verticale où un débit contrôlé et restreint d'eau de mer passe à chaque marée haute permettant la migration de l'anguille, de la truite de mer et de la lamproie marine (montaison).

Légende cartes

- Classement liste 2 L-214-17
- ZAP Anguille

TYPE DE TRAVAUX

- Effacement
- Abaissement

Dispositifs de franchissements

- Bras de contournement
- Passe à anguille
- Autre dispositif de franchissement
- Aménagement mixte : abaissement + dispositif franchissement

Dans le Morbihan

Les indicateurs clés de la continuité en 2017

Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :

- Montant des dépenses engagées : 161 345 €
- Nombre d'ouvrages concernés : 10

Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214-17 :

- Montant des dépenses engagées : 793 935 €
- 5 ouvrages aménagés ou effacés en liste 2 du L214-17 :

> **3 effacements** de seuils correspondant à 8 m de hauteur de chute effacée

> **2 dispositifs de franchissement** (bras de contournement, passe à anguille, amélioration passe à bassins) correspondant à **0,6 m** de hauteur de chute aménagée

> Soit **1,9 km** de rivière ne subissant plus l'influence d'ouvrages

Obstacles à l'écoulement sur des cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique subventionnés dans le Morbihan en 2017

Seuil du moulin Gaillard (ROE11408) sur la rivière du PONT DU ROC'H

- Déconnexion du cours d'eau, démantèlement du vannage de décharge et du seuil, création d'un ouvrage de répartition de type seuil en enrochement en amont pour l'alimentation de l'étang, création de 3 seuils successifs
- MO : Particulier
- Montant : 90 000 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne

© Syndicat Mixte de la Ria d'Étel - © AFB, 2017

Avant travaux



Après travaux



Seuil du moulin de la Demi-Ville (ROE34662) sur la DEMI VILLE (KERGOIX)

- Mise hors service des vannes et création d'un seuil à l'entrée du pertuis usinier
- MO : Particulier
- Montant : 30 670 €
- Financement public : 60% Agence de l'eau Loire-Bretagne
20% Région Bretagne

© Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Avant travaux



Après travaux



Moulin de Plusquen (ROE34733) sur la DEMI VILLE (KERGOIX)

- Création d'un seuil régulant l'alimentation du pertuis usinier, passe à anguille et amélioration de la passe à bassins existante
- MO : Société civile M2EB2 PLUCHEN
- Montant : 37 757 €
- Financement public : 40% Agence de l'eau Loire-Bretagne
30% Région Bretagne

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 dans le Morbihan

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 sur les cours d'eau bretons (22 juillet 2012) : 168 ouvrages à mettre en conformité

Au 31 décembre 2017 :

- 11 : conforme après travaux
- 14 : travaux en cours
- 24 : diagnostic / Etude avant-projet
- 57 : scénario choisi
- 59 : contacts préalables
- 3 : aucune action engagée



© AFB

Avant travaux



Après travaux



Barrage de Pont Sal (ROE45609) sur le SAL

- Effacement
- MO : Eau du Morbihan Vannes Ouest
- Montant : 575 000 €
- Financement public : 62% Agence de l'eau Loire-Bretagne
18% Conseil Départemental du Morbihan

© eau du Morbihan

Avant travaux



Après travaux



Moulin de Bourg Pommier (ROE12225) sur le bassin du TREVELO

- Effacement, (répartiteur de débit et renaturation du cours d'eau)
- MO : Syndicat mixte du bassin versant du Trévelo
- Montant : 60 506 €
- Financement public : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne
30% Conseil Départemental du Morbihan

© SMBV du Trévelo

Avant travaux



Après travaux



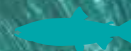


VOLET POISSONS MIGRATEURS 2015-2021 des cours d'eau bretons

Bilan des études menées en 2017 en faveur de la restauration de la continuité écologique

Dpt	SAGE	Bassin versant	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
22	Baie de St Brieuc	Bas Gouët	Restauration de la continuité écologique sur l'étang de Robien (ROE35687) sur le Gouëdic	Saint Brieuc Armor Agglomération
22	Baie de St Brieuc	Anse d'Yffiniac	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du pont SNCF (ROE36785) sur l'Urne	SNCF / RFF
22	Baie de St Brieuc	Gouëssant	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'étang de la Ville Gaudu (ROE39441) sur le Gouëssant	Communauté de communes Lamballe Terre Mer
22	Baie de St Brieuc	Gouët	Diagnostic peuplement anguilles sur le plan d'eau de St-Barthélémy (ROE33099) sur le Gouët	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
22	Rance-Frémur-Baie de Beausaie	Guinefort	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin Desvrie (ROE16886) sur le Guinefort	Dinan Agglomération
22	Rance-Frémur-Baie de Beausaie	Guinefort	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin de l'étang Val Hervelin (ROE62999) sur le Coëtquin	Dinan Agglomération
29	Léon-Trégor	Douron	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Ponthou (ROE4330) sur le Douron	Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
29	Aulne	Aulne	Installation d'une station de piégeage et de 2 passes à anguilles à la station de Châteaulin (ROE5341) sur l'Aulne	SMATAH
29	Aulne	Aulne	Expérimentation d'ouverture des pertuis - Gérer les ouvrages hydrauliques du canal pour l'ouverture du printemps et de l'automne	SMATAH
29	Aulne	Aulne	Expérimentation d'ouverture des biefs de l'Aulne canalisé - Sécuriser la prise d'eau AEP du Syndicat Mixte de l'Aulne (location d'un système de pompage)	Syndicat Mixte de l'Aulne
29	Aulne	Aulne	Expérimentation d'ouverture des biefs de l'Aulne canalisé - Réaliser des pêches de sauvetage	FDAAPMA29
29	Baie de Douarnenez	Lapic	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du pont départemental (ROE95979) sur la Lapic	Conseil Départemental du Finistère
29	Ouest Cornouaille	Pont l'Abbé	Restauration de la continuité écologique sur le barrage du Moulin Neuf (ROE11721) sur la rivière de Pont l'Abbé	Communauté de communes Pont l'Abbé
29	Sud-Cornouaille	Belon	Restauration de la continuité écologique au niveau du pont départemental du Guily (ROE105374) sur le Belon	Conseil Départemental du Finistère
35	Couesnon	Haut Couesnon	Restauration de la continuité écologique au niveau du château de Fougères (ROE6142) sur le Nançon	Ville de Fougères
35	Vilaine	Meu	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du plan d'eau de Franc Bois (ROE4619) sur la Chèze	Syndicat mixte du bassin versant du Meu
35	Vilaine	Meu	Restauration de la continuité écologique sur le vannage des Longrais (ROE4620) sur la Chèze	Syndicat mixte du bassin versant du Meu
35	Vilaine	Semnon	Restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin de Roudun (ROE21932) sur le Semnon	Syndicat intercommunal du bassin du Semnon
35	Vilaine	Canut sud	Restauration de la continuité écologique sur les seuils du Moulin de Haut (ROE3668) et Moulin de Bas (ROE3664) sur le Canut sud	Communauté de communes du Pays de Redon
56	Scorff	Ter	Restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages de Saint-Mathurin (ROE58453) et de l'étang du Symbole (pas de code ROE) sur le Ter	Lorient Agglomération
56	Scorff	Ter	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage de Kermélo (ROE9651) sur le Ter	Mairie de Lorient
56	Blavet	Riant	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de 6 ouvrages sur le Riant	Lorient agglomération
56	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Loc'h	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin de Tréauray (ROE10553) sur le Loc'h	SARL Kercune consultant

Seules les actions en partie financées par des fonds publics sont présentées.



Bilan des travaux menés en 2017 en faveur de la restauration de la continuité écologique

Dpt	SAGE	Bassin versant	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
22	Argoat-Trégor-Goëlo	Grand Trieux	Restauration de la libre circulation de l'anguille sur le seuil de l'étang de Châtaudren (ROE22761) sur le Leff	Leff Communauté
22	Baie de St Brieuc	Anse d'Yffiniac	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du lavoir de Saint René (ROE37047) sur le Saint-René	Saint Brieuc Armor Agglomération
22	Baie de St Brieuc	Gouëssant	Restauration de la continuité écologique sur le clapet du barrage des Pont Neufs (ROE38459) sur le Gouëssant	Communauté de communes Lamballe Terre Mer
22	Baie de St Brieuc	Islet	Restauration de la continuité écologique sur l'ancienne prise d'eau de Quélars (ROE42793) sur l'Islet	Communauté de communes Lamballe Terre Mer
22	Baie de St Brieuc	Islet	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de la ville es mars (ROE104465) sur l'Islet	Communauté de communes Lamballe Terre Mer
22	Baie de St Brieuc	Gouët	Restauration de la continuité écologique sur la station de jaugeage Saudraie (ROE41479) sur le Gouët	CD22
22	Baie de St Brieuc	Gouët	Restauration de la continuité écologique sur la station de jaugeage de St Barthélémy (ROE82092) sur le Gouët	CD22
22	Rance-Frémur-Baie de Beausaie	Rance	Restauration de la continuité écologique sur les seuils de l'étang de Coutances (ROE63005) et de la RD12 (pas de ROE) sur le Coutances	Dinan Agglomération
22	Rance Frémur Baie de Beausais	Rance	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Brice (pas de code ROE)	Dinan Agglomération
22	Baie de lannion	Léguer	Restauration de la continuité écologique sur le seuil des papeteries (ROE22597) sur le Léguer	Lannion Trégor Communauté
29	Léon Trégor	Queffleuth	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin Lesmaes (ROE4402) sur le Douron	Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
29	Léon-Trégor	Penzé	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin de la Penzé (ROE4464) sur la Penzé	Particulier
29	Léon-Trégor	Horn	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de la station hydrométrique de Kertanguy (ROE11793) sur l'Horn	DREAL
29	Bas Léon	Quillimadec	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin Couffon (ROE11071) sur le Quillimadec	Syndicat des eaux du Bas-Léon
29	Bas Léon	Aber Wrac'h et Flèche	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Pont RD110 (ROE4012) sur l'Aber Wrac'h et le seuil de Pont du Châtel (ROE4013) sur la Flèche	Syndicat des eaux du Bas-Léon
29	Odet	Odet	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin Sant-Denis (ROE3157) sur l'Odet	SIVALODET
29	Sud Cornouaille	Aven	Restauration de la continuité écologique sur le seuil des étangs de Rosporden (ROE7112) sur l'Aven	Ville de Rosporden
35	Couesnon	Haut Couesnon	Restauration de la continuité écologique sur le moulin de Galaché (ROE11081) (pisciculture de Galaché) sur le Couesnon	Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
35	Couesnon	Couesnon Aval	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du pont de la RD175 (ROE110046) sur le Tronçon	Syndicat Mixte du Couesnon Aval
35	Couesnon	Couesnon Aval	Restauration de la continuité écologique au niveau du pont de la Malais RD40 (ROE85930) sur le Tronçon	Syndicat Mixte du Couesnon Aval
35	Couesnon	Loisance Minette	Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir d'Antrain (ROE24704) sur la Loisance	Syndicat intercommunal de la Loisance et de la Minette + commune d'Antrain
35	Couesnon	Loisance Minette	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin Briand (ROE13963) sur la Loisance	Syndicat intercommunal de la Loisance et de la Minette
35	Couesnon	Loisance Minette	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin de la Sourde (ROE11048) sur la Minette	Syndicat intercommunal de la Loisance et de la Minette
35	Vilaine	Ille	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin de Fresnais (ROE18789) sur l'Ille	Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et Illet
35	Vilaine	Ille	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin de Chevaigné (ROE18794) sur l'Ille	Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et Illet
35	Vilaine	Semnon	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin Quénouard (ROE21959) et le seuil des Pommiaux (ROE22561) sur le Semnon	Syndicat intercommunal du bassin du Semnon
35	Vilaine	Seiche	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin Bouillant (ROE28731) sur la Seiche	Syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche
56	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Ria d'Etel	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin Gaillard (ROE11408) sur la rivière du pont du Roc'h	Particulier
56	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Ria d'Etel	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin de la Demi-Ville (ROE34662) sur la Demi Ville (Kergroix)	Particulier
56	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Ria d'Etel	Restauration de la continuité écologique sur le moulin de Plusquen (ROE34733) sur la Demi Ville (Kergroix)	SOCIETE CIVILE M2EB2 PLUCHEN
56	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Sal	Restauration de la continuité écologique sur le barrage de Pont Sal (ROE45609) sur le Sal	Eau du Morbihan - Vannes Ouest
56	Vilaine	Trévelo	Restauration de la continuité écologique sur le moulin de Bourg Pommier (ROE12225) sur le bassin du Trévelo	Syndicat mixte du bassin versant du Trévelo

Seules les actions en partie financées par des fonds publics sont présentées.

Actions de communication

En plus des informations diffusées sur le site Internet de l'Observatoire des poissons migrateurs, la lettre d'information annuelle et l'exposition itinérante d'information annuelle et l'exposition itinérante destinée au grand public, **2017 est caractérisée par la déclinaison de l'exposition en un livret de 20 pages et en plaquettes, et d'un travail pour la refonte du site internet !**

2017, c'était aussi l'organisation de la journée

"Science & rivière en balade" !

Les poissons migrateurs dans les manifestations grands publics

En 2017, les panneaux existants de l'exposition itinérante sur les poissons migrateurs ont été actualisés pour être en cohérence avec les avancées scientifiques sur les poissons migrateurs. Trois nouveaux panneaux ont été créés : 1 sur la truite de mer et 2 pour mieux comprendre la libre circulation des poissons migrateurs.

De plus, l'exposition itinérante a été déclinée sur un dépliant 20 pages et des plaquettes recto/verso afin d'accompagner l'exposition itinérante dans les événements.

En 2017, l'exposition itinérante a été empruntée 18 fois par 16 emprunteurs différents dans les 4 départements bretons. Ainsi, pour faire comme eux et emprunter l'exposition GRATUITEMENT lors de vos événements, contactez-nous à bretagne.grands.migrateurs@gmail.com



La lettre d'information annuelle

La lettre d'information annuelle de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne est parue en avril 2017 ; elle a été adressée à plus de 460 adresses postales et plus de 1 000 contacts mail. Au sommaire de cette lettre, un focus sur la méthode de calcul des Totaux Autorisés de Capture (TAC) appliqué pour la pêche du saumon en eau douce et un résumé du suivi de la reproduction des lamproies marines.

Pour télécharger la lettre d'information N°6 : <http://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/images/pdf/communication/lettre-infos-6-web.pdf>



Les newsletters

En 2017, 6 newsletters sur les actualités de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne et 2 sur les actualités du saumon en Bretagne ont été diffusées. Pour vous inscrire à notre newsletter : contact@observatoire.poissons.migrateurs.bretagne.fr



Les poissons migrateurs bretons ont leur compte Facebook !

En 2017, 262 personnes se sont abonnées à la page Facebook de BGM. Plus de 200 actualités ont été publiées et les publications relatives aux poissons migrateurs des fédérations de pêches et des autres associations migrateurs ont été relayées.

Des évènements locaux sur les poissons migrateurs

Sous la coordination de BGM, BGM et différents acteurs locaux ont invité le public à venir découvrir sur les bords du Scorff les outils scientifiques mis en œuvre pour connaître et suivre les espèces qui y vivent, lors d'une promenade commentée "Science et rivière en balade". 200 personnes ont participé à cet évènement.

Les migrateurs sur le web...

En 2017, près de 34 000 visiteurs (Google analytics, 2018) ont navigué sur le site de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne. Les indicateurs font état d'une bonne fréquentation du site internet de l'Observatoire en comparaison des indicateurs moyens de référence. Cependant, afin de répondre davantage à vos besoins, BGM a entrepris en 2017 un travail de refonte du site internet que vous pouvez maintenant découvrir : <http://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/>



Les décisions prises par le COGEPOMI des cours d'eau bretons



Séance du vendredi 16 juin 2017

Fonctionnement du COGEPOMI

Le compte-rendu et le relevé de décisions de chaque séance du COGEPOMI seront désormais validés par courrier électronique. Un délai d'un mois sera laissé aux membres pour faire part de leurs remarques. Passé, ce délai et après intégration des remarques, le compte-rendu et le relevé de décisions seront considérés comme validés. Le relevé de décision sera mis en ligne sur le site Internet de la DREAL 2 à 3 mois au maximum après la tenue du COGEPOMI.

Point ANGUILE

La liste des sites favorables aux actions de repeuplement prévues par le plan de gestion anguille est la suivante :

- L'Aulne canalisé
- L'Isac canalisé et ses étangs d'alimentation, sous réserve que les dispositifs d'alimentation en sortie d'étangs permettent la dévalaison
- La Rance en aval du barrage de Rophémel, sous réserve que la problématique de braconnage actuelle soit traitée
- Le Leff et le Trieux
- Les autres petits fleuves côtiers bretons.

Le COGEPOMI valide le projet de définition des limites de l'UGA Bretagne (le projet d'arrêté sera mis prochainement en consultation).

Point ALOSES

Un groupe de travail aloses sera organisé à l'automne en vue de proposer des mesures de gestion complémentaires pour préserver le stock d'aloses sur la Vilaine. La question d'une extension de la période d'interdiction de pêche aux filets au mois de mars fera l'objet des discussions de ce groupe de travail. Les propositions de mesures seront soumises à la validation du COGEPOMI du 17 novembre 2017.

PLAGEPOMI

Le COGEPOMI valide la méthode de mise à jour du PLAGEPOMI pour la période 2018-2023. Des groupes de travail concernant le plan d'actions du PLAGEPOMI seront organisés en septembre-octobre en vue de pouvoir présenter la mise à jour du plan à la validation du COGEPOMI du 17 novembre 2017. Le projet de plan mis à jour sera ensuite mis à la consultation du public fin 2017-début 2018 en vue d'une validation par le Préfet de Région, président du COGEPOMI des cours d'eau bretons, au premier trimestre 2018.



Séance du vendredi 17 novembre 2017

Point ALOSES

Le COGEPOMI demande que les mesures de gestion de la pêche de l'alose en estuaire de Vilaine soient modifiées de la façon suivante :

- Interdiction des filets maillants en estuaire du 1^{er} mars au 31 mai
- Suppression de la mesure d'interdiction de la pose de filets à moins de 200 m du barrage d'Arzal du 1^{er} avril au 30 juin
- Maintien de la zone d'interdiction de pêche toute l'année devant la passe à poissons du barrage d'Arzal.

Point SAUMON

Le COGEPOMI valide les totaux autorisés de capture (TAC) pour la période 2018-2020 selon le tableau présenté en annexe 1 dans le relevé de décision.

Le COGEPOMI valide la modification de la limite amont de la partie basse pour la pêche du saumon sur l'Odét. L'ancienne limite était fixée au barrage de Moguéric et la nouvelle limite est désormais fixée au pont de la RD51. La pêche du castillon, lors de la ré-ouverture après le 15 juin, est donc désormais autorisée jusqu'au pont de la RD51 à partir de l'aval.

Le COGEPOMI valide la mise en place d'un quota individuel d'un maximum de 6 saumons par pêcheurs et par an dont au maximum 2 saumons de printemps (2 PHM).

Le COGEPOMI valide le principe d'une convergence entre les PLAGEPOMI Seine-Normandie et Cours d'eau bretons et le PAMM Manche-Mer du Nord. Cet objectif fera l'objet d'une action dans le projet de PLAGEPOMI 2018-2023.

PLAGEPOMI

Le COGEPOMI valide le principe d'une révision simplifiée s'appuyant sur le document du PLAGEPOMI 2013-2017 pour le PLAGEPOMI 2018-2023.

Le calendrier de travail validé par le COGEPOMI est le suivant

- Fin novembre-début janvier : consultation des membres du COGEPOMI, des structures associées, des techniciens de SAGE et de bassins versants sur la liste des ouvrages à enjeu essentiel
- Fin novembre-début janvier : rédaction du PLAGEPOMI 2018-2023 simplifié sur la base des travaux des groupes de travail (DREAL-AFB-BGM)
- Consultation des membres du COGEPOMI du 15 janvier au 15 février
- Validation du PLAGEPOMI en COGEPOMI exceptionnel le 16 février
- Février-mars consultation du public et des SAGE et autres organismes
- Signature par le Préfet de région, président du COGEPOMI, fin mars 2018

Nous remercions l'ensemble des structures participant à la collecte des données sur les poissons migrateurs : FDAAPPMA22, FDAAPPMA29, FDAAPPMA35, FDAAPPMA56, EPTB Vilaine, INRA-U3E, Quimperlé Communauté, SMATAH, MNHN,...

Ce document est réalisé par Bretagne Grands Migrateurs.



Bretagne Grands Migrateurs (BGM) est une association agréée au titre de la protection de l'environnement qui contribue à la restauration et à la gestion des populations de poissons migrateurs des cours d'eau bretons et de leurs milieux.

L'association a un rôle de coordination des actions menées en faveur des poissons migrateurs à l'échelle régionale et met en œuvre des outils d'évaluation et d'animation comme l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne.

BGM diffuse les informations sur les poissons migrateurs à travers son site Internet, sa page Facebook, des newsletters et une lettre d'information annuelle.

Les membres actifs de l'association sont les 4 Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) de Bretagne.



Association Bretagne Grands Migrateurs

9, rue Louis Kerautret Botmel CS 26713

35067 RENNES Cedex

02.99.22.81.84 • bretagne.grands.migrateurs@gmail.com

www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

Avec le soutien financier et technique de :



Réalisation : BGM, 2018

Directeur de publication : Jean-Yves Moëlo

Responsable de la publication, conception, réalisation et rédaction : Noémie Deleys

Participation et relecture : Laëtitia Le Gurun

Création graphique et impression : IMAGIC

Imprimé en 1000 exemplaires sur papier recyclé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT